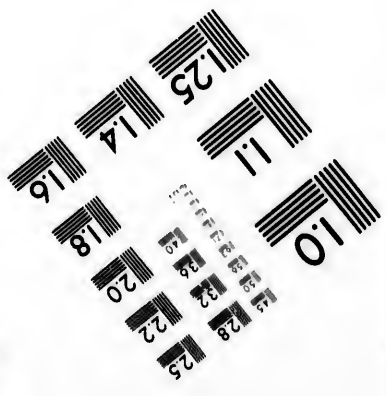
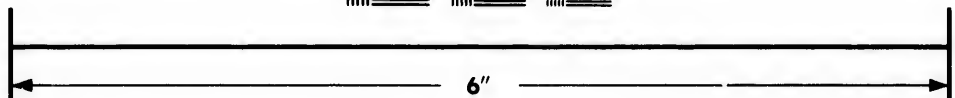
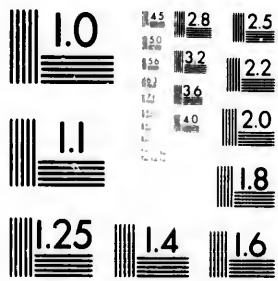


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18  
20  
22  
25  
28  
32  
36

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

10

**© 1981**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

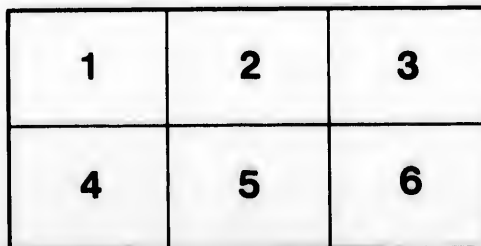
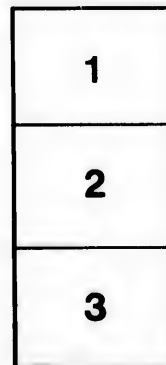
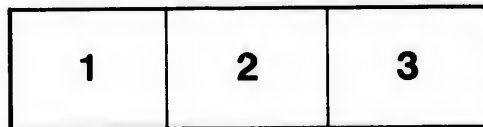
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

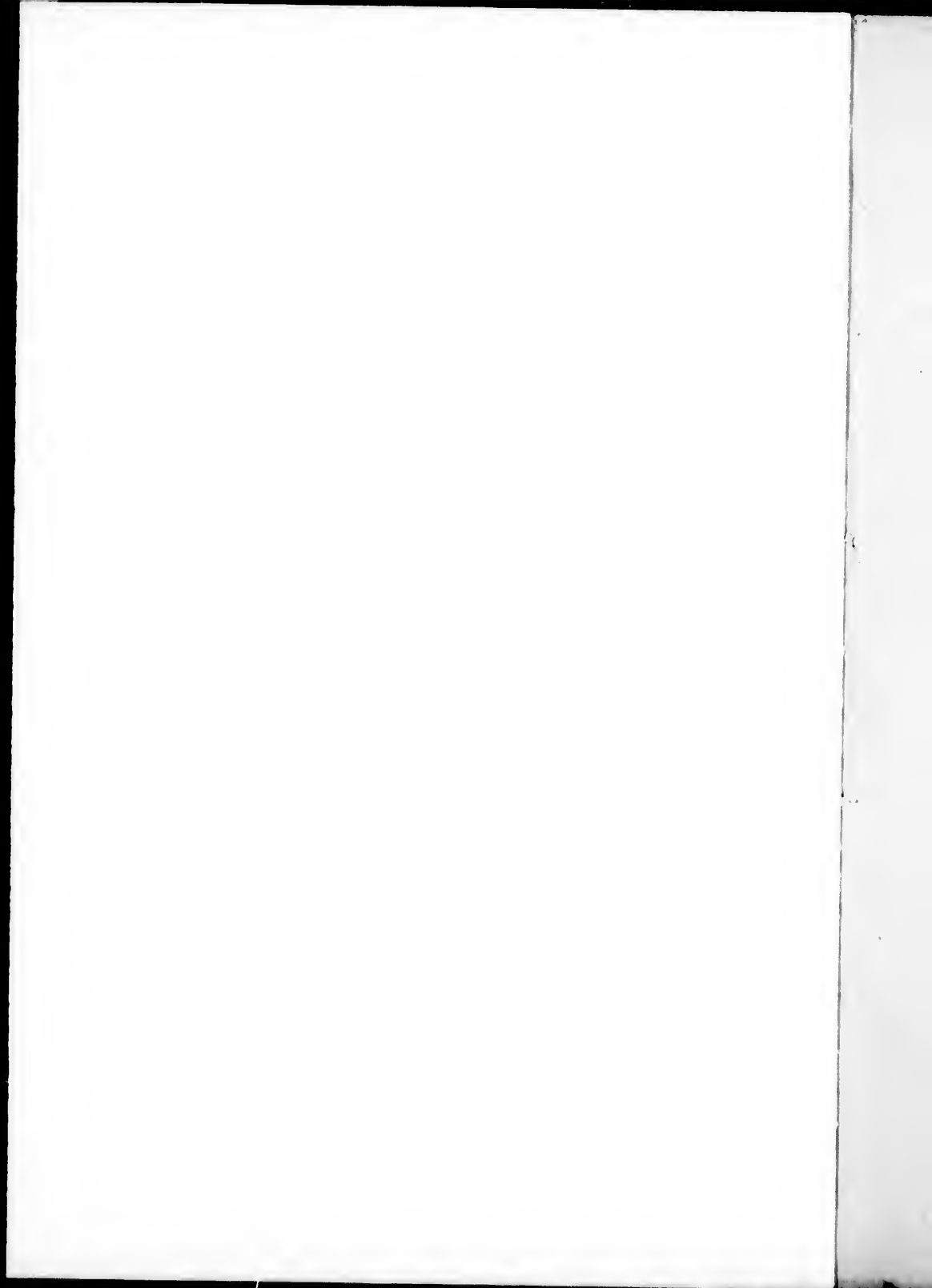
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
odifier  
une  
image

rrata  
to

pelure,  
n à



# DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

## L'HON. M. J. G. ROBERTSON

TRÉSORIER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE QUÉBEC

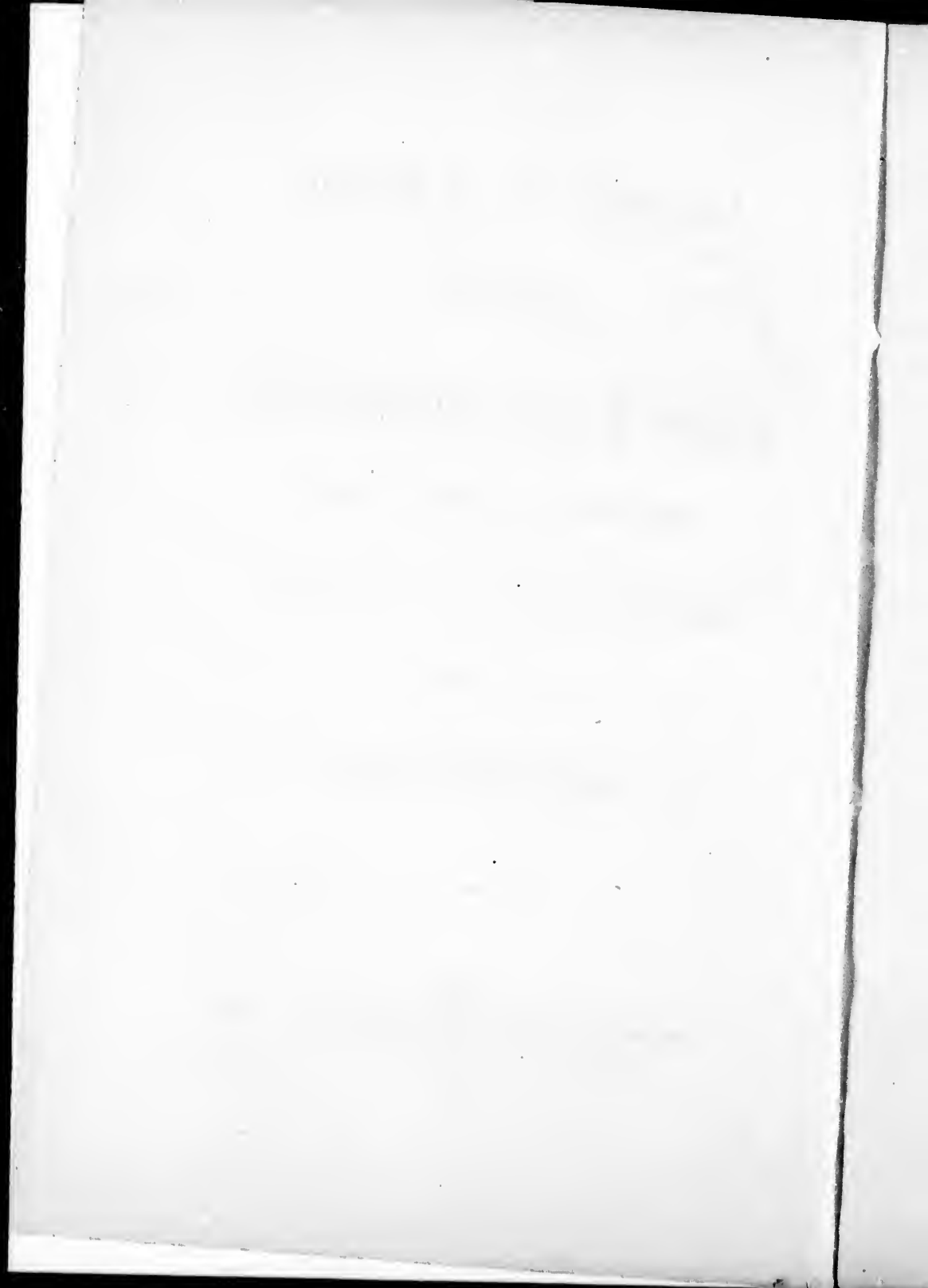
LE 2 MAI 1884



QUÉBEC

IMPRIMÉ PAR CHARLES-FRANÇOIS LANGLOIS  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS-GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE

1884



# DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HON. M. J. G. ROBERTSON

*Trésorier de la Province de Québec*

DÉVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

LE 2 MAI 1884

---

L'orateur soumet un message du Lieutenant-Gouverneur, accompagnant le budget.

---

L'hon. M. Robertson se lève au milieu des applaudissements et, en proposant que la Chambre se forme en comité des subsides, dit :

M. L'ORATEUR.—J'ai l'honneur de proposer que vous laissiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

En faisant cette motion, je sais que la Chambre et le pays s'attendent que je vais donner des explications complètes sur la manière dont les subsides votés pour le dernier exercice ont été employés, sur la manière dont seront dépensés les subsides que nous demandons présentement, ainsi que sur les sources de revenus d'où nous espérons tirer ces subsides, et tous les renseignements qu'il m'est possible de fournir sur la position financière de la province. Je vais m'efforcer de donner ces renseignements à la Chambre, et e suis sûr que les honorables députés se montreront indul-



gents quant à la manière dont je vais m'acquitter de cette tâche qui, c'est passé en proverbe, est difficile à remplir d'une manière intéressante. En faisant cet exposé de la situation, je désire qu'il soit bien compris qu'en traitant les questions que je vais aborder, je n'ai pas en vue de trouver quelqu'un en faute, non plus que de jeter du blâme sur les gouvernements qui nous ont précédés. Je vais exposer la situation telle que je la trouve, franchement, ouvertement et de façon à ce que chacun des honorables membres de cette Chambre puisse la comprendre. Il se peut que les législatures et les gouvernements précédents aient chacun leur part de responsabilité dans l'appropriation et la dépense qui ont été faites des deniers publics ; mais il ne servirait à rien de se récriminer contre la manière dont nos finances ont été administrées, par un parti ou par un autre, ou d'insinuer qu'un parti est en faute et que l'autre ne l'est pas.

#### LE DEVOIR DU MOMENT

La question, M. l'Orateur, qui doit attirer notre sérieuse attention, à nous tous, n'est pas tant de savoir comment nous sommes arrivés aux difficultés qui nous embarrassent actuellement, que de trouver les meilleurs moyens à employer pour refaire notre position et pour ramener nos dépenses annuelles au chiffre de notre revenu ordinaire, au moins, et pourvoir à l'extinction graduelle de la dette de la province. Il est impossible de nier le fait que depuis plusieurs années notre revenu ordinaire, à part le revenu extraordinaire sur lequel nous ne comptons pas et, je pourrais ajouter, même avec ce revenu sur lequel nous ne comptons pas, n'a pas suffi à couvrir les dépenses encourues. Il y a eu chaque année, depuis plusieurs années, des déficits plus ou moins forts, selon la manière dont on a manipulé les chiffres ; mais il est hors de conteste qu'il y a eu des déficits variant de \$300,000 à \$500,000 par année.

Il est impossible de permettre qu'un pareil état de choses continue plus longtemps, à moins que nous soyons déterminés à rester dans des embarras perpétuels et devant aboutir pratiquement à l'insolvabilité, à une date peu éloignée. Prendre une pareille détermination, ce serait ruiner notre crédit dans le pays et à l'étranger, couvrir de déshonneur notre province et tous ceux qui sont concernés dans l'administration de nos affaires publiques. Sur ce point, il y a unanimité d'opinions dans cette Chambre et dans le pays. Aucun homme, même celui qui se prétendrait désireux de voir la province prospérer, n'oserait recommander une dépense au delà de nos recettes ou la continuation d'un système comportant de forts déficits annuels, comme nous en avons eu jusqu'à ce jour. Nous pouvons donc conclure avec confiance, je crois, que nous sommes tous convaincus que pour ce qui regarde les finances, il doit être mis un terme à l'ancien état de choses, qu'il faut opérer des changements radicaux dans l'emploi des deniers publics et qu'il faut trouver quelque moyen de rétablir le bon ordre dans nos finances. (Ecoutez ! écoutez !)

#### LA CAUSE DES EMBARRAS

Il est à peine nécessaire de déclarer à la Chambre que ce sont les fortes dépenses encourues pour la construction des chemins de fer qui sont la cause des difficultés que nous éprouvons temporairement dans nos finances et que presque toutes les parties de la province ont largement bénéficié de ces dépenses. Toute notre dette fondée, dette dont les intérêts et le fonds d'amortissement obèrent tant le trésor chaque année, a été contractée pour des fins de chemins de fer. On me permettra de constater en même temps que nous avons dépensé avec extravagance pour les autres branches du service public, et qu'en vue de nos fortes dépenses pour les chemins de fer, nous aurions dû réduire les autres dépenses, au lieu que nous les avons maintenues au dessus du montant que justifiait notre revenu annuel,

Je dois admettre que j'ai éprouvé beaucoup d'embarras pour trouver les meilleurs moyens à adopter pour faire correspondre le montant de la dépense avec celui du revenu, et dans l'application des moyens que je propose d'employer pour atteindre ce but, j'espère que j'aurai le concours des honorables membres des deux côtés de la Chambre, bien convaincu que s'il existe quelque divergence d'opinions quant aux moyens à employer pour arriver à ce résultat désiré, ce résultat est si important, si nécessaire à la prospérité de la province, prospérité à laquelle nous sommes tous intéressés, que tous se joindront à moi pour trouver et appliquer les moyens propres à mettre nos finances dans une condition normale et solide. (Applaudissements) Pour en arriver là, il me semble qu'il faut ou augmenter notre revenu annuel d'une manière très considérable, de façon à pouvoir faire face à une dépense aussi forte que celle des années passées, ou bien réduire sensiblement le montant de nos dépenses, si nous ne trouvons à notre disposition aucun moyen convenable d'augmenter nos revenus.

#### LES REVENUS NE PEUVENT PAS ÊTRE AUGMENTÉS

Cette proposition, je pense, s'impose à l'esprit de tous comme saine et judicieuse. Quant à l'augmentation du revenu, il doit être évident à quiconque est au courant de notre position financière que, à part le montant recevable du gouvernement du Canada, il serait excessivement difficile d'augmenter la recette provenant des sources ordinaires de revenu sur lesquelles nous avons compté jusqu'à présent. Nous ne pouvons pas nous attendre qu'à l'avenir le revenu des terres de la Couronne atteigne un chiffre aussi élevé que celui auquel il est arrivé en 1882-83; au contraire, ce revenu devra, par la force des choses, diminuer graduellement à mesure que nos forêts seront dépouillées des bois précieux qu'elles renferment. Le revenu prove-

nant des timbres judiciaires n'augmentera pas ; de fait, il est actuellement aussi élevé qu'il doit être, raisonnablement, et beaucoup sont d'avis que cette taxe devrait être diminuée. Le statut passé à la dernière session du parlement fédéral réduira d'une manière sensible le revenu provenant des licences. Si ce statut est déclaré constitutionnel, et si le droit qu'il confère aux cités de limiter le nombre des licences, est mis en pratique, le seul recours que nous avons, c'est d'augmenter le tarif des licences. S'il est accordé un monopole aux débitants de liqueurs, ils doivent payer pour ce privilège un peu dans la proportion de la réduction faite dans le nombre de ceux auxquels il est accordé des licences pour la vente des liqueurs. Cela est de toute justice et sera accepté avec plaisir. Nos autres sources de revenu sont peu nombreuses, elles sont exposées à des fluctuations, et l'on ne pourrait raisonnablement augmenter le revenu provenant de ces sources. Telle est la situation, pour ce qui regarde les revenus généraux que nous avons prélevés jusqu'à ce jour.

#### C'EST LE PEUPLE QUI PAYE LES TAXES

Il ne faut pas perdre de vue, lorsque nous parlons des revenus de la province, que c'est le peuple qui doit fournir directement or indirectement ces revenus. Beaucoup de gens ont une idée vague que, d'une façon ou d'une autre, on peut percevoir des revenus sans troubler le peuple en quoi que ce soit ; ils ne peuvent s'expliquer comment ni de quelle manière le revenu se perçoit, et ils ne semblent pas même penser que l'argent dépensé par la législature doit venir du peuple, d'une manière ou d'une autre. Le peuple doit fournir le revenu d'une façon ou d'une autre, et nous ne devrions jamais oublier que lorsqu'elle affecte des sommes d'argent pour un service public quelconque, la législature dispose de l'argent du peuple et qu'elle lui est responsable de la disposition qu'elle fait de cet argent. (Écoutez ! écou-

tez !) Donc, si nous continuons à dépenser autant que nous l'avons fait jusqu'à présent pour les fins du gouvernement, il nous faut, d'une manière ou d'une autre, imposer au peuple des charges additionnelles, et l'on a proposé le recours à la taxe directe comme étant le meilleur moyen de prélever les fonds nécessaires à l'administration du service public.

#### RÉDUCTION DES DÉPENSES

Mais, M. l'Orateur, il est, pour équilibrer nos dépenses et nos revenus, un autre moyen que celui de taxer le peuple, un moyen qui, à mon humble avis, est une "manière préférable." et ce moyen, il consisterait à réduire considérablement la dépense annuelle pour les différents services que le gouvernement est chargé d'administrer. D'abord, il faut que les affaires publiques soient administrées et, s'il est certains services et certaines dépenses que nous ne saurions réduire sans nuire à notre crédit et sans commettre d'injustices à l'égard de tierces personnes et du public en général, il est cependant des retranchements qui devraient être faits—sans nuire au service public du pays—dans presque tous les départements de l'administration. On devrait retrancher chaque item qui n'est pas requis dans l'intérêt public et mettre les choses sur une base d'affaires. (Applaudissements) Je ne vois pas pourquoi nos départements ne seraient pas administrés comme le serait un grand établissement de commerce, pourquoi les dépenses ne seraient pas surveillées avec soin et pourquoi nous ne prendrions pas, autant que le fait une maison commerciale, le soin de faire entrer nos recettes.

Telle est donc notre position. Nous nous accordons tous à dire qu'il faut ou mettre fin aux fortes dépenses que nous avons faites dans le passé ou imposer de nouvelles charges au peuple. Je ne saurais concevoir, pour un instant, qu'un membre de cette Chambre fût prêt à se déclarer favorable

à la continuation du système que nous avons suivi jusqu'à ce jour, système qui aurait pour résultat des déficits annuels, dans les finances de la province, et la question se présente naturellement de savoir quelle est la meilleure ligne de conduite à suivre, c'est-à-dire, est-ce d'augmenter les contributions fournies par le peuple, ou bien est-ce de diminuer considérablement les dépenses ?

Avant d'entrer dans l'examen de cette question, je vais donner un résumé succinct des recettes et des paiements pour l'exercice expiré le 30 juin dernier. Il me serait inutile d'entrer dans les détails, qui se trouvent dans les *Comptes Publics* actuellement entre les mains des honorables députés ; mais un court résumé facilitera aux députés l'examen de ces comptes et sera utile au public en général. J'ai fait préparé un résumé des recettes provenant de toutes sources ainsi que des paiements pour le dernier exercice. Ce résumé, je pense, distingue, autant qu'il est possible de le faire, les recettes et les paiements ordinaires, des recettes et des paiements extraordinaires. Les recettes et les dépenses ordinaires accusent évidemment un déficit de près de \$300,000, en prenant le point de vue le plus favorable, et le seul moyen de savoir comment nous progressons d'année en année n'est pas de faire entrer les produits des emprunts et les autres recettes extraordinaires dans le revenu ordinaire, ni, d'un autre côté, de faire entrer des dépenses extraordinaires dans les paiements ordinaires pour juger si nous payons ce que nous dépensons ou si nous nous arriérons dans nos affaires, c'est-à-dire si nous payons les dépenses ordinaires du service public à même les revenus ordinaires du pays.

Il y a certains chefs de dépense, en dehors du contrôle de la législature ou du gouvernement, auxquels il faut faire honneur quand même. Tels sont le service des intérêts et du fonds d'amortissement de la dette publique, l'entretien

des aliénés, certaines dépenses se rattachant à la législation, à l'administration de la justice, à l'instruction publique, etc. ; mais pour ce qui regarde ces objets, en partie, et pour beaucoup d'autres services, la dépense peut être contrôlée jusqu'à un certain point et c'est sur ces chefs de dépense que j'attire l'attention de la Chambre et au sujet desquels je compte sur le bon sens, le jugement et le patriotisme des honorables députés pour croire qu'ils donneront leurs concours au gouvernement.

Cependant, permettez-moi d'abord de donner un état bref et approximatif de

## L'ACTIF ET DU PASSIF

de la province le 31 décembre 1883.

## PASSIF

Dette fondée, non rachetée, le 31 décembre 1883.....	\$18,907,826 67
Moins mandats pour le service du fonds d'amortissement, compris dans les crédits pour l'exercice 1883-84.....	57,730 83
	<hr/>
	\$18,250,095 84
Emprunts temporaires et dépôts.....	452,665 24
Subsides aux chemins de fer, autorisés, mais non gagnés.....	1,605,075 75
Balance des crédits et des mandats spéciaux pour 1883-84.....	2,113,611 07
Balance estimée du coût de l'hôtel du parlement, disons.....	150,000 00
Balance des acquisitions de terrains pour le chemin de fer Q. M. O. & O., non comprise dans les crédits votés et la balance due à l'entrepreneur.....	111,936 86
	<hr/>
Faisant en tout.....	<u>\$22,683,384 76</u>

## ACTIF

Partie du prix du chemin de fer de Q. M. O. & O., payée et placée.....	\$ 600,000 00
Balance du prix du chemin de fer de Q. M. O. & O., non exigible maintenant.....	7,000,000 00
Affecté par la loi au fonds d'amortissement sur les trois premiers emprunts.....	7,600,000 00
Obligations à émettre pour le palais de justice de Québec.....	150,000 00
Dépôt à la Banque de Montréal, partie de l'emprunt de 1882.....	1,500,000 00
Argent en banque.....	157,261 63
Balance, telle qu'estimée, des recettes de l'exercice 1883-84.....	1,756,353 03
Cité de Montréal, différence entre la somme de \$132,000 et le coût des terrains ex- propriés entre la place Dalhousie et Hochelaga .....	74,567 58
Cité de Montréal, souscription pour le pont de Hull.....	50,000 00
Prêts et balances d'intérêts sur le prix de vente des terres des écoles dues par la province d'Ontario.....	136,000 00
	<hr/>
	\$11,424,182 24
Ce qui laisse sur l'actif un excédant de passif de.....	<u>\$11,259,202 52</u>

On remarquera que j'ai fait entrer dans cet état la balance des crédits votés par la législature ainsi que celle des mandats spéciaux pour l'exercice en cours, et non acquittés le 31 décembre dernier, s'élevant à \$2,113,611.07, ce qui constitue une réclamation contre la province, et que, de l'autre côté, j'y ai pareillement fait entrer le montant estimé des recettes



non encaissées le 31 décembre dernier, de sorte que, si tout le montant des crédits est demandé et payé, et si les recettes, telles qu'estimées, sont toutes encaissées, il y aura un découvert d'environ \$357,258.04. Cependant je suis convaincu, quand je considère le fort montant contenu, pour certains services, dans le budget supplémentaire pour l'exercice en cours, en sus de ce qui a été voté à la dernière session, je suis convaincu, dis-je, que le découvert sera plus considérable que le chiffre auquel je l'ai fixé. On remarquera aussi que je n'ai pas porté au passif le montant de \$889,551.00, jusqu'à la date du 30 juin 1882, réclamé par le gouvernement fédéral pour montants payés en trop à compte de notre subside et des intérêts, parce que je considère que le montant réclamé n'est ni juste ni équitable. Je n'ai pas, non plus, mis au crédit de l'actif ce que nous pourrions réaliser dans la suite sur les dettes actives du fonds d'emprunt municipal et pour le moment je laisse ces deux comptes en suspens.

#### COMPARAISON AVEC ONTARIO

On me permettra de faire observer que tout en ne voulant pas nous réjouir du fait que la province voisine d'Ontario viendrait à se trouver en arrière dans ses finances, il n'en est pas moins vrai que de temps à autre on nous a signalé cette province comme un modèle à imiter et qu'on nous a donné les forts excédants qu'elle accumulait d'année en année comme une preuve de bonne administration, comparée à notre administration extravagante. Je prends les chiffres qui suivent dans un état publié par un journal des mieux posés, et extrait de l'exposé budgétaire de l'honorable Trésorier de la province d'Ontario, et de nos comptes publics. Voici ce que dit cet article :

“ Si nous prenons les dépenses ordinaires des deux provinces pour une période de deux ans, nous avons le résultat suivant :

*Ontario*

	1871	1883
Législation.....	\$ 94,177	\$ 133,366
Gouvernement civil.....	114,613	202,898
Justice .....	182,621	275,244
Instruction publique.....	351,306	513,347
Institutions publiques .....	213,039	648,995
Immigration.....	29,712	47,764
Agriculture.....	74,927	139,725
Divers .....	34,559	103,717
<b>" Total.....</b>	<b>\$1,094,954</b>	<b>\$2,065,057</b>

" Durant cette période les dépenses de la province ont augmenté d'environ un million de piastres, tandis que le revenu est resté à peu près stationnaire ; les recettes provenant des terres de la Couronne ont été aussi fortes en 1873 que l'année dernière et le résultat a été la conversion d'un excédant considérable en un déficit de \$450,000. Aujourd'hui la province vit sur cet excédant, et la disparition complète de ce surplus n'est qu'une affaire de temps, puisqu'il a été réduit de \$5,756,352 en 1874 à \$4,384,241 à la fin de l'exercice de 1883.

" Dans la province de Québec, les dépenses ont été comme

suit :	1871	1882
Législation.....	\$ 128,921	\$ 197,134
Gouvernement civil.....	128,673	179,234
Justice .....	271,213	380,093
Instruction publique.....	284,013	356,387
Agriculture.....	59,748	97,767
Immigration.....	19,581	14,600
Colonisation.....	221,652	82,240
Travaux publics .....	134,008	121,263
Etablissements de bienfaisance.....	172,193	298,299
<b>" Total.....</b>	<b>\$1,420,001</b>	<b>\$1,727,017</b>

“ Durant ces douze années, l'augmentation des dépenses dans la province de Québec n'a donc été que de trois cent mille piastres, au lieu d'une augmentation d'un million de piastres dans Ontario, durant le même temps. On répondra sans doute que dans la province d'Ontario on a doté le pays d'asiles, de prisons, d'institutions de réforme, etc., beaucoup plus qu'on ne l'a fait dans la province voisine, que les besoins du peuple sont mieux satisfaits et que l'instruction publique a été plus répandue ; mais quand il était dans l'intérêt politique du parti réformiste de représenter sous de fausses couleurs la position financière de la province de Québec, de calomnier l'administration du parti conservateur, on ne faisait valoir aucune de ces considérations. Il est équitable de prendre la dépense pour le gouvernement civil comme criterium de l'économie dans l'administration d'un gouvernement. Dans la province d'Ontario, la dépense inscrite sous ce chef accuse depuis 1871 une augmentation de \$88,285 ; dans la province de Québec, l'augmentation n'a été que de \$50,561, ou guère plus de la moitié, et l'on pourrait établir une pareille comparaison à l'égard de presque tous les chefs de dépense dans les deux provinces.

“ Il est vrai qu'à Québec il y a eu des déficits depuis quelques années et qu'une ou deux fois ces déficits ont été aussi considérables que celui d'Ontario l'année dernière ; mais ce fait n'est en aucune façon un signe d'extravagance ou de maladministration. La province d'Ontario n'a pas de dette ; elle s'est abstenue de subventionner libéralement les compagnies de chemins de fer ; elle n'a pas fourni un seul sou, à même le trésor provincial, pour la construction de cette grande voie nationale, le chemin de fer canadien du Pacifique. La province de Québec, au contraire, n'a pas seulement subventionné des compagnies de chemins de fer purement locales, autant que l'a fait le gouvernement

d'Ontario, mais en sus elle a payé en totalité les frais de construction et le matériel d'exploitation de 300 milles de chemin de fer entre Ottawa et Québec, entreprise nationale dont le trésor du gouvernement fédéral a bénéficié. En 1883, les recettes de la province d'Ontario ont été de \$2,439,941 et les dépenses de \$2,887,037, ce qui laisse un déficit de \$447,096. Dans les paiements effectués par la province de Québec, l'intérêt sur la dette publique est omis; mais il faut procéder de cette façon pour comparer équitablement la position des deux provinces." (Applaudissements)

Comme je l'ai dit, nous n'avons pas à nous réjouir de ce que la province d'Ontario ait eu un déficit de \$447,096 et de ce qu'elle a en perspective pour l'année prochainé un égal déficit; mais cela montre que notre province n'est pas la seule qui ne réduit pas ses dépenses au chiffre de ses recettes, avec cette différence contre nous, qu'ayant une forte dette contractée pour aider à la construction des chemins de fer, nous aurions dû nous montrer plus soucieux de nos finances qu'on ne l'a été dans la province d'Ontario, vu que cette province n'avait pas de dette et avait un surplus considérable sur lequel elle pouvait compter. A ce sujet, on ne devrait jamais oublier que nous devons faire usage des deux langues dans toutes nos procédures, ce qui nécessite l'emploi d'hommes instruits comme traducteurs, l'impression dans les deux langues de tous les documents publics, ce qui fait plus que doubler la dépense pour la plupart de nos procédures, comparativement aux dépenses que les autres provinces ont à encourir pour les mêmes fins. On perd souvent de vue cette considération quand on compare nos dépenses à celle des autres provinces, et ces comparaisons sont injustes pour nous, car on ne tient pas compte de la position particulière où nous sommes à raison des dépenses inévitables se rattachant à l'emploi des deux

langues dans tous nos documents publics. (Écoutez! écoutez!)

RECETTES ET DÉPENSES EN 1882-83

Je passe maintenant aux recettes et aux dépenses de l'exercice finissant le 30 juin dernier. Je n'ai pas besoin d'entrer au long dans les détails, qui sont tous donnés dans les *Comptes Publics*. Je n'examinerai que les principaux item des recettes et des dépenses.

RECETTES

Gouvernement du Canada.....	\$1,014,712 12
Ontario—intérêt sur le produit des ventes des terres des écoles communes.....	25,000 00
Terres de la Couronne.....	807,911 66
Licences.....	298,931 19
Justice.....	218,426 40
Officiers publics—pourcentage.....	7,080 86
Législation.....	4,706 39
<i>Gazette Officielle</i> .....	18,020 21
Asiles—contributions des patients.....	6,623 88
Édifices publics.....	2,244 05
Revenu casuel.....	1,572 80
Contributions au fonds des pensions.....	6,494 87
Intérêts.....	10,216 92
Remboursements.....	11,000 00
Prêt aux incendiés de Québec.....	701 67
Fonds d'emprunt municipal.....	34,120 10
Recettes du trafic, chemin de fer Q. M. O. & O.	54,949 89
Intérêt sur le prix du “ “ “	259,384 40
Taxes directes.....	15,895 73
Contributions au fonds de retraite des insti- tuteurs.....	16,893 16
Remise de balances de crédits.....	2,955 42
	<hr/>
	\$2,817,841 73

Fiducies—licences de mariage et intérêt sur le dépôt en faveur des institutions catho- liques d'éducation supérieure.....	\$ 35,272 03
Dépôt spécial de garantie (Forget & Cie, con- trat relatif à l'emprunt).....	30,000 00
Versements sur le prix d'achat du chemin de fer de Q. M. O. & O.....	600,000 00
Produit de la vente de matériaux de chemin de fer.....	56,146 20
Produit de l'emprunt, 45 Victoria, chap. 18...	1,116,500 00
	<hr/>
	\$4,655,759 96
	<hr/> <hr/>

## PAIEMENTS

Dette publique.. .....	\$ 889,794 00
Législation .....	191,841 81
Gouvernement civil.....	205,258 64
Administration de la justice, y compris la po- lice, les institutions de réforme et l'ins- pection.....	445,989 94
Instruction publique, y compris les pensions de retraite des instituteurs.....	354,457 00
Institutions littéraires et scientifiques.....	14,960 00
Arts et métiers.....	10,000 00
Agriculture.....	84,768 00
Immigration et repatriement.....	15,000 00
Colonisation .....	76,392 72
Travaux publics.....	\$184,528 57
Moins montant à payer à même des emprunts (voir plus loin)..	10,043 46
	<hr/>
	174,485 11
Asiles d'aliénés.....	282,000 00
Etablissements de bienfaisance.....	69,121 61
Diverses dépenses—en général....	\$22,735 76

Diverses dépenses—solde de dom- mages provenant d'arpentages défectueux.....	\$15,443 00	
		\$ 38,178 76
Ingénieurs des mines.....		3,108 30
Agent en France.....		2,500 00
Fonds d'emprunt municipal—traitement et dépenses du commissaire.....		1,799 22
Dépenses pour les terres de la Couronne.....		139,035 00
Timbres, licences, etc.....		15,585 04
Police du revenu.....		6,000 00
<i>Gazette Officielle</i> .....		12,325 60
Pensions de retraite.....		14,052 01
Fonds des municipalités.....		3,936 00
Licences—paiements effectués par les officiers du revenu à même leurs perceptions.....		21,114 22
Justice— “ “ “ “ .....		8,237 80
Frais d'exploitation—chemin de fer de Q. M. O. & O.....		90,621 90
		<hr/>
		\$3,120,562 68
Fiducies (distribution des licences de mariage et paiement de \$500 à compte du dépôt pour les institutions catholiques d'éduca- tion supérieure).....		7,022 00
Remboursement du dépôt spécial de garantie.		30,000 00
Paiements à compte de la construction de l'hôtel du parlement, à même le produit de l'emprunt.....		9,328 28
Palais de justice de Québec.....		715 18
Dépôt de garantie de la compagnie du chemin de fer le Québec Central.....		112,429 57
Subsides aux compagnies de chemins de fer..		99,057 90
Chemin de fer de Q. M. O. & O.—construc- tion et acquisitions de terrains.....		551,025 16

Chemin de fer de Q. M. O. & O.—frais de déplacement de la voie de la rue du Prince Edouard, payables à même la souscription de la cité de Québec..... \$ 31,875 00

3,178 76	
3,108 30	
2,500 00	
	<u>\$3,962,015 77</u>
	Balance..... 693,744 19
	<u>\$4,655,759 96</u>

## NOTE.

1,799 22	
9,035 00	
5,585 04	
6,000 00	
2,325 60	
4,052 01	
3,936 00	
	<u>\$ 379,172 78</u>
	Moins—mandats non acquittés (acquittés depuis) le 30 juin 1882..... 40,632 37
	<u>\$ 338,540 41</u>

	Balance des recettes et des paiements pour l'exercice 1882-83..... 693,744 19
	<u>\$1,032,284 60</u>

	Argent en caisse le 30 juin 1883..... \$1,125,335 24
	Moins—mandats à acquitter... 93,050 64
	<u>\$1,032,284 60</u>

## NATURE DU REVENU

On remarquera, dans l'état déposé, que le revenu des terres de la Couronne pour l'exercice finissant le 30 juin dernier est plus fort qu'il ne l'a été en aucune année précédente. A raison de la dépression qui se fait actuellement sentir dans le commerce des bois et du fait que la quantité de bois abattu dans le cours de l'hiver n'atteint pas le chiffre de la moyenne, les recettes provenant des terres de la Couronne, pour l'exercice courant et surtout pour l'exercice prochain, diminueront probablement d'une manière très considérable, et c'est pour cette raison que je n'ai pas évalué les



recettes provenant de cette source à un montant aussi élevé que de prime abord les recettes des années passées semblaient justifier. L'année dernière, les recettes provenant des licences ont été considérables ; mais en présence de loi concernant les licences pour la vente des liqueurs passée en 1883 par le parlement du Canada et de la confusion résultant de l'incertitude qui existe relativement à la constitutionnalité de cette loi, qui met en doute la constitutionnalité de l'*acte des licences de Québec de 1878* et de ses amendements, il est très difficile de prévoir l'effet que produira cet état de choses sur le revenu provenant de cette source. Le gouvernement fédéral a déclaré par statut que les porteurs de licences émises par les autorités provinciales ne seront pas poursuivis pendant la prochaine année, à laquelle s'appliquent ces licences, tant que la constitutionnalité des lois de licences fédérale et provinciale n'aura pas été décidée, de sorte que nous allons procéder comme auparavant en vertu de notre loi. Les autres item de revenu sont joliment les mêmes que les années précédentes, excepté l'intérêt sur le prix de vente du chemin de fer du gouvernement qui, en vertu de la loi, doit être affecté exclusivement au service des intérêts sur une partie de notre dette fondée.

#### EXAMEN DES DÉPENSES

Pour ce qui concerne les dépenses, le plus gros item est l'intérêt sur la dette, \$889,794. Nous ne pouvons pas réduire cette dépense et elle doit être payée ponctuellement si nous voulons conserver notre crédit à l'étranger. L'item le plus fort qui vient ensuite, c'est celui de l'administration de la justice, \$445,989. J'espère que l'année prochaine nous pourrons opérer une réduction considérable sur cet item. Après cet item vient celui de l'instruction publique, \$354,457. Je ne crois pas pouvoir opérer de réduction sensible sur cet item. L'importance qu'il y a de donner

l'instruction au peuple est si apparente que, j'en suis certain, cette dépense est une des dernières que la Chambre voudrait voir diminuer. Une des premières choses que j'aimerais à faire, ce serait d'augmenter le crédit pour l'instruction publique, tout en ayant bien soin de voir à ce que ce crédit fût bien employé. Le plus fort item qui vient ensuite, c'est celui du gouvernement civil, y compris les dépenses contingentes, \$205,258.64. J'espère que nous pourrons diminuer considérablement cet item l'année prochaine. Les autres item n'exigent aucune remarque, excepté ceux de l'agriculture et de la colonisation. A ce sujet, il ne faut pas oublier que les facilités de communication obtenues au moyen des sommes accordées par le gouvernement pour aider la construction des chemins de fer constituent un des meilleurs moyens de colonisation et que les comtés dans lesquels il a été construit des chemins de fer depuis la confédération devraient se contenter de beaucoup moins que ce qu'ils recevaient avant cela pour les chemins de colonisation.

Pour le dernier exercice, les recettes ordinaires se sont élevées à \$2,817,841, et les dépenses ordinaires à \$3,120,562. Les autres item de recettes se composent des fiducies, du produit de l'emprunt; les autres item de dépense se composent des sommes déboursées pour les subventions aux compagnies de chemins de fer, pour les édifices publics, etc.

#### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE EN COURS

Je passe au budget supplémentaire pour l'exercice courant et qui se compose ou de montants auxquels la Chambre n'a pas pourvu par des crédits réguliers, ou de dépenses en sus et au delà des crédits votés et que je préfère soumettre directement à l'examen de la Chambre plutôt que d'émettre des mandats spéciaux, à voter en bloc après que l'argent

aura été dépensé, ou que de payer au moyen de mandats spéciaux, au lieu de le faire à même des crédits votés par la Chambre. Je dois faire observer que le budget supplémentaire a pour but de payer des dettes contractées par le gouvernement précédent et qu'il augmentera d'autant les dépenses pour l'exercice courant, en sus et au delà de la somme votée par la Chambre pour les différents services mentionnés au budget, dépenses que le gouvernement actuel ne pouvait pas contrôler, vu que les dettes avaient été contractées et les obligations encourues avant notre entrée en charge. Je regrette que le montant de ce budget supplémentaire soit si fort et si inattendu, mais je le sou mets à la Chambre pour qu'elle le vote. Commençons par la législation.

*Conseil législatif :*

Traitements et dépenses contingentes occasionnées par l'incendie.....	\$10,000 00
---	-------------

*Assemblée législative :*

Traitements, dépenses contingentes, traitements des clerks surnuméraires, papeterie, impression, reliure, etc.....	19,039 00
Bibliothèque de la législature.....	15,000 00
Dépenses pour les élections .....	5,000 00
Impression, reliure et distribution des statuts.....	1,537 20
Bourinot's <i>Parliamentary Procedure</i> .....	750 00

Total pour la législation.....	<u>\$51,017 20</u>
--------------------------------	--------------------

Le premier item, *Conseil législatif*, se compose des dépenses contingentes occasionnées par l'incendie de l'hôtel du parlement, et il a déjà été autorisé par un vote de la Chambre. L'item suivant, *Assemblée législative*, a pour but de couvrir l'augmentation de salaire du messenger de l'Orateur, \$200 ; de corriger une erreur cléricale dans le statut,

qui mentionne \$7,167 au lieu de \$7,617 ; le loyer pour six mois de la maison du sergent d'armes, dépense nécessitée par l'incendie, \$130, et le montant des dépenses contingentes encourues pour acheter des articles absolument nécessaires détruits par le feu, \$250, ce qui fait en tout \$1,030 ; du traitement des clercs sessionnels, \$2,400 ; l'impression et la reliure, \$10,000 ; les diverses dépenses, \$1,800 ; le montant payé pour la bibliothèque, \$15,000, ce qui fait en tout, sous le titre *législation*, \$51,017.29. — Il a été émis pour une partie de ces montants des mandats spéciaux que le vote de la Chambre annulera.

*Dépenses contingentes des ministères* ..... \$4,385 00

Il faut, pour finir l'année, \$4,385 pour les dépenses contingentes, principalement pour payer le travail supplémentaire requis pour préparer les réponses aux adresses demandées par la Chambre, etc.

*Maisons de réforme, à Montréal et Lévis*..... \$6,300 00  
*Agriculture, immigration, repatriement et colonisation :*

*Journal d'agriculture, insuffisance du crédit.* 1,500 00

*Immigration et repatriement*..... 5,000 00

*Pont Bacon, sur la rivière Sainte-Anne, pour le compléter* ..... 550 00

\$7,050 00

*Travaux et édifices publics :*

*Loyer, assurance et réparations des édifices publics en général*..... \$42,282 00

Il me serait inutile d'entrer dans les détails de ces item ; le budget indique ce à quoi elles s'appliquent, c'est-à-dire pour les travaux et édifices publics, y compris le montant pour l'installation temporaire du parlement, ce qui fait en tout \$42,282.

Nous avons ensuite les item suivants:

Etablissements de bienfaisance .....	\$ 1,500 00
Diverses dépenses.....	6,146 20
Dépenses générales du département des terres de la Couronne, pour balancer les comptes à découvert .....	15,459 49
Chemins de fer.....	183,579 51
Pour la construction du chemin de fer de Q. M. O. & O., balance des expropriations de terrains, droit de passage, \$100,000, à compte de la sentence arbitrale en faveur de l'hon. M. Thomas McGreevy, et \$6,700 pour frais d'exploitation.	
Faisant pour le total du budget supplémen- taire pour l'exercice courant.....	<u>\$317,719 49</u>

ESTIMATION DES RECETTES POUR LE PROCHAIN EXERCICE

*Gouvernement du Canada:*

Subside, montant accordé pour le gouver- nement et intérêts sur fonds fiduciaires, comme auparavant.....	\$1,014,712 12
Subside en vertu du statut du Canada, de 1884.....	127,460 68
Intérêt sur la compensation accordée pour le chemin de fer de Q. M. O. & O.....	119,700 00
Montant total.....	<u>\$1,261,872 80</u>

Je ne sais pas beaucoup comment le gouvernement fédéral est arrivé à former le montant payable en vertu du statut passé à la dernière session. Je suppose que c'est en calculant l'intérêt sur notre part du surplus de la dette de la ci-devant province du Canada, assumé par le gouvernement fédéral en 1873, et en accordant sur ce surplus l'inté-

rêt à 5 pour cent, à compter de la date à laquelle cette somme est devenue due, en supposant que nous avons été libérés de ce surplus de dette par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, puis en calculant les sommes retenues par le gouvernement fédéral sur ce qu'il devait nous payer et l'intérêt sur ces sommes, formant ainsi le capital sur lequel l'intérêt nous sera désormais payé au taux de 5 pour cent par année. Dans le compte qui nous a été transmis par le gouvernement fédéral, il y a certains montants qui nous sont dûs, sur lesquels nous avons touché l'intérêt année par année, et dont le principal a été porté à notre crédit dans le compte courant, et qu'il est possible que j'aie fait entrer dans le montant de l'intérêt sur ce principal, ce qui n'aurait pas dû être fait. Le règlement final des comptes avec le gouvernement fédéral fera voir où ces montants devraient figurer. Nous avons écrit au gouvernement fédéral pour lui demander un état du montant que la province recevra de lui en sus de ce qu'elle a reçu jusqu'à présent, et pour toute réponse nous avons reçu un télégramme indiquant la somme mentionnée plus haut, ce que j'ai accepté en attendant.

*Gouvernement d'Ontario*..... \$30,000 00

Je porte à ce chiffre notre part de l'intérêt sur le prix de vente des terres des écoles communes, dans la province d'Ontario.

*Licences*..... \$225,000 00

Il est excessivement difficile de faire l'estimation de ce que nous recevrons de cette source. L'opération d'une partie de la loi des licences passée par le parlement fédéral affecte d'une manière si sensible notre loi provinciale, qu'il est impossible de dire avec certitude ce que pourra rapporter cette source de revenus. Je pense que nous pouvons

sûrement compter sur \$225,000. Le statut amendant la loi fédérale et décrétant qu'il ne sera pris aucunes poursuites contre les personnes vendant des liqueurs en vertu de notre loi des licences aura pour effet, je pense, d'induire ces personnes à se procurer des licences du gouvernement de Québec, comme par le passé, et il peut se faire que pour l'année prochaine les recettes provenant de cette source de revenu ne soient pas sensiblement diminuées.

Il est bien connu que le conseil-de-ville de Montréal et les conseils d'autres cités, agissant conformément aux dispositions de la loi des licences passée par le parlement du Canada en 1883, ont considérablement réduit le nombre des licences qui auraient pu être émises dans ces villes en vertu de cette loi ; mais en mettant en pratique l'acte des licences de Québec de 1878 et les statuts qui l'amendent, nous ne pourrions pas reconnaître au conseil-de-ville, pour l'année prochaine, le droit de décréter de telles dispositions. A l'avenir, si notre loi est déclarée constitutionnelle, comme je ne doute pas qu'elle le sera, ce sera un plaisir pour moi que de limiter le nombre des licences à Montréal et dans les autres villes, de manière à satisfaire jusqu'à un certain point le sentiment public. Dans l'état d'incertitude qui existe au sujet de la constitutionnalité de la loi fédérale et de la loi provinciale, nous n'aurions pas pu faire passer une loi sans reconnaître, jusqu'à un certain point, le droit du gouvernement fédéral d'empiéter sur les droits et les privilèges de cette province, droits et privilèges que, à tout événement, nous devons sauvegarder.

*Terres de la Couronne*..... \$600,000 00

Pour le prochain exercice, les officiers du département des terres de la Couronne évaluent à \$600,000 les recettes provenant de toutes les sources, montant qui sera augmenté, je l'espère, même en tenant compte de l'état de

dépression dans lequel se trouve le commerce des bois. Cette somme est de \$200,000 moindre que ce que nous avons reçu l'année dernière du département des terres de la Couronne.

*Administration de la justice :*

La totalité des recettes provenant de cette source est estimée à..... \$ 227,900 00

Comme suit :

Timbres judiciaires.....	\$170,000 00
“ d'enregistrement.....	16,000 00
Honoraires judiciaires, non compris les timbres.....	6,500 00
Fonds de bâtisse et des jurés...	14,000 00
Entretien des vagabonds dans les prisons.....	8,000 00
Maison de correction, Montréal	5,000 00
Garde des prisons.....	2,400 00
Amendes.....	1,000 00
Palais de justice de Montréal...	5,000 00

*Officiers publics :*

J'estime comme suit les recettes provenant de cette source :

Percentage sur leurs honoraires..	\$6,000 00
Honoraires sur renouvellements d'hypothèques .....	1,000 00

7,000 00

*Législation :*

Honoraires sur bills privés et produit de la vente des statuts .....	5,000 00
「 <i>Gazette Officielle</i> .....	17,750 00

*Asiles d'aliénés :*

Contributions des municipalités et sommes payées par les patients.....	14,000 00
---	-----------



Loyers d'édifices publics.....	\$ 1,000 00	
Revenu casuel.....	2,000 00	
Contributions au fonds des pen- sions.....	6,000 00	
Intérêts sur dépôts, etc.....	75,000 00	
Prêt aux incendiés de Québec...	1,000 00	
	<hr/>	\$ 85,000 00
Intérêt sur le prix de vente du chemin de fer de Q. M. O. & O....		380,000 00
Fonds d'emprunt municipal.....		100,000 00
<i>Remboursements :</i>		
Par l'asile de Beauport.....	\$4,000 00	
“ “ “ Saint-Jean-de-Dieu.	4,500 00	
	<hr/>	8,500 00
Débetures pour le palais de justice de Québec.....		150,000 00
	<hr/>	
Total.....		<u><u>\$3,112,022 80</u></u>

Comme nous avons affecté le plein montant du crédit pour la construction du palais de justice de Québec, je porte au crédit des recettes le plein montant des débetures qui seront émises. Cependant, les débetures ne seront pas toutes émises, si le montant du crédit n'est pas tout employé. Je ne veux pas que le gouvernement perde d'intérêts sur les obligations quand elles seront émises.

#### TAXES SUR LES CORPORATIONS COMMERCIALES

Il n'est peut-être pas hors de propos, M. l'Orateur, de jeter un coup d'œil sur la législation faite par cette Chambre, il y a deux ans, relativement à un statut intitulé : " Acte pour imposer certaines taxes directes sur certaines corporations [commerciales]." Nous savons tous que plusieurs poursuites ont été intentées pour recouvrer les taxes impo-

sées par ce statut. C'est aussi un fait bien connu qu'une ou deux de ces poursuites sont pendantes devant le conseil privé, en Angleterre. De la décision du conseil privé dépend le fait de savoir si la province recevra environ \$200,000 ou si elle aura à rembourser ce qui a déjà été payé, en même temps que les frais considérables des poursuites qui ont été intentées. Tout cela, comme je comprends la question, dépendra de la décision du conseil privé. Il me serait inutile d'exprimer une opinion sur la sagesse de la ligne de conduite qui a été suivie dans cette affaire. Je serai fort heureux de recevoir une augmentation de revenu considérable, au lieu d'avoir à déboursor une somme considérable pour remettre les sommes payées les années dernières ainsi que les frais encourus pour les poursuites actuellement pendantes. Si notre loi est déclarée constitutionnelle, nous aurons un revenu additionnel; si elle est déclarée inconstitutionnelle, nous aurons à déboursor une somme considérable à laquelle il n'est pas pourvu dans le budget soumis à la Chambre.

M. l'Orateur, j'ai donné, aussi près que les circonstances permettent de le faire, l'estimation du revenu pour le prochain exercice, et j'espère que cette estimation se réalisera; j'ai aussi soumis à la Chambre les crédits demandés pour le même exercice et qui sont énumérés dans le budget imprimé actuellement entre les mains des honorables députés.

#### DÉPENSE PROPOSÉE

Je vais maintenant donner un résumé de la différence entre les montants actuellement dépensés pour les diverses branches du service public durant l'exercice finissant le 30 juin dernier, et les montants votés à la dernière session et demandés dans le budget supplémentaire pour l'exercice en cours, puis comparer ces deux montants avec ceux que nous demandons pour couvrir les dépenses du prochain exercice,

afin que les honorables députés puissent juger plus facilement des réductions opérées, et de leur permettre—si je n'ai pas assez diminué les dépenses—de me signaler les autres sommes qui pourraient être diminuées, ce à quoi il me fera beaucoup plaisir de donner toute la considération voulue.

#### LÉGISLATION

Pour montrer quels sont les retranchements opérés dans les diverses branches du service public, je constate qu'il a été payé pour la législation, durant l'exercice 1882-83, une somme de \$191,841.41, que pour l'exercice courant la somme estimée et votée par la Chambre est de \$196,772.29, et je porte à \$145,482.50 le crédit demandé pour le prochain exercice, ce qui fait dans l'estimation de la dépense pour le prochain exercice une diminution de \$46,359.31, comparativement à ce qui a été payé en 1882-83, et de \$51,289.79, comparativement à ce qui a été voté pour l'exercice courant, y compris, bien entendu, le montant porté au budget supplémentaire, ce qui est, pour le moins, un pas fait dans la bonne voie.

#### GOUVERNEMENT CIVIL

Le coût de cette branche du service public a été de \$152,908.64 pour l'exercice 1882-83, et dans le crédit voté par la Chambre pour l'exercice en cours il est porté à \$169,305. Le crédit pour le prochain exercice est de \$141,150. Pour les dépenses contingentes des départements, il a été payé \$52,328.85 en 1882-83, et le crédit pour le présent exercice est de \$51,985. Le crédit présentement demandé pour le gouvernement civil, y compris les dépenses contingentes, s'élève à \$185,750, ce qui fait \$19,487.49 de moins que le montant dépensé en 1882-83, et \$35,540 de moins que le crédit voté pour l'exercice 1883-84. J'espère que la Chambre trouvera cette réduction satisfaisante, et je crois que je

pourrai réduire encore davantage sans affecter l'efficacité de cette branche du service public. (Écoutez ! écoutez !) Comme je l'ai plusieurs fois déclaré à la Chambre, je ne suis pas de ceux qui voudraient que les officiers publics travaillent pour une rémunération qui leur permette à peine de gagner leur vie. Je veux qu'il soit payé des traitements équitables aux bons et fidèles employés et qu'on congédie ceux dont les services sont inefficaces ou qui négligent leurs devoirs. Il y a certains employés dont les services ne sont pas assez payés.

#### ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

En 1882-83, il a été payé \$372,400.87 pour l'administration de la justice. La Chambre a voté pour l'exercice courant \$387,052, et je demande pour l'exercice commençant le 1er juillet 1884 un crédit de \$347,367, ce qui fait une réduction de \$25,033.87, comparativement au montant dépensé en 1882-83, et de \$39,685, comparativement à ce qui a été voté l'année dernière.

Je n'ai guère besoin de répéter, puisque je le dis depuis dix ans, que les frais d'administration de la justice criminelle devraient être à la charge du gouvernement fédéral, attendu que cette dépense a pour but de faire observer des lois fédérales. Le fait que l'administration de la justice criminelle est confiée aux autorités locales par l'acte de Confédération n'implique aucunement que les frais de cette administration devraient être payés par les gouvernements locaux ; mais comme nous avons des tribunaux tout organisés et le droit exclusif d'établir ces tribunaux, il nous était plus facile qu'aux autorités fédérales d'administrer la justice criminelle. Certaines paroles tombées de la bouche de quelques-uns des ministres fédéraux me font espérer que nous serons libérés de ce fardeau, ou qu'il nous sera accordé une compensation pour nous aider à payer les frais

d'administration de la justice criminelle. Si nous ne recevons pas d'aide de la part du gouvernement fédéral, il pourra devenir nécessaire d'examiner si nous ne devrions pas adopter le système suivi, je crois, dans toutes les autres provinces, et qui consiste à mettre à la charge des municipalités une plus large part des frais d'administration de la justice criminelle, afin de soulager le trésor de la province qui, je puis le dire, supporte actuellement toute cette dépense. Cependant, je crois qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à cette dernière ressource.

Maintenant je passe aux dépenses pour la police, les établissements de réforme et l'inspection des bureaux publics. Pour ces trois chefs de dépense, nous avons payé en 1882-83 une somme de \$73,589.07 ; le crédit pour l'année courante est de \$81,000, et celui qui est porté au budget du prochain exercice est de \$65,800, ce qui fait une réduction de \$7,789.07, comparativement au montant dépensé en 1882-83, et de \$15,200, comparativement à la somme votée à la dernière session pour l'exercice courant.

#### INSTRUCTION PUBLIQUE

Cet item comprend non seulement l'instruction supérieure et les écoles communes, mais aussi les services s'y rattachant, tels que les écoles normales, le traitement des inspecteurs d'écoles, les écoles pour les sourds-muets, les institutions scientifiques et littéraires, la publication des revues légales, les arts et métiers, etc., etc. Le montant dépensé pour ces services en 1882-83 s'est élevé à \$379,417 ; le crédit voté pour l'exercice courant est de \$376,980, et celui que nous demandons à la Chambre de voter pour le prochain exercice est de \$358,985, ce qui fait une réduction de \$20,432 sur le montant dépensé en 1882-83, et de \$17,995 sur le montant voté l'année dernière. Pour ce qui regarde le crédit pour les écoles communes, je ne l'ai pas

réduit. Ce service est un des derniers sur lesquels nous devons opérer des retranchements. Nous devons autant que possible procurer aux jeunes gens de la province les moyens d'acquérir au moins les éléments de l'instruction, principalement aux enfants des citoyens les plus pauvres, et franchement il me ferait peine de retrancher une somme quelconque sur le crédit ordinairement voté pour l'entretien et le soutien de nos écoles communes, et je suis sûr que sur ce point la Chambre et le pays sont de mon avis. (Applaudissements)

Cependant, prenant en considération l'état de nos finances, j'ai retranché sur le crédit ordinairement voté aux institutions scientifiques et littéraires, crédit que j'aurais avec plaisir porté au même chiffre, s'il n'était pas nécessaire de réduire nos dépenses pour les équilibrer avec nos recettes. Ces institutions ont été subventionnées depuis longtemps; par leur caractère même, elles devraient être en état de se maintenir d'elles-mêmes, et en attendant que nos finances soient dans un état plus florissant, j'ai pensé que le retranchement opéré sur les dépenses pour ces institutions serait moins dommageable que sur d'autres objets pour lesquels la législature a jusqu'à présent voté des crédits qui doivent être continués, au moins en partie. Il y a certaines subventions pour la construction de maisons d'éducation qui ont été promises et sur la foi desquelles on a fait des contrats. Je ne me suis pas cru justifiable de les discontinuer. Cependant, ces subventions seront payées dans une année ou deux, et j'espère qu'il n'en sera pas demandé d'autres pour d'autres institutions.

AGRICULTURE, IMMIGRATION, REPATRIEMENT ET COLONISATION.

Je sais, M. l'Orateur, que ces dépenses sont délicates de leur nature et comme je connais le sentiment de la Chambre

particulièrement pour ce qui regarde l'agriculture et la colonisation, et prenant en considération la position financière de la province, je dois avouer que j'ai éprouvé quelque difficulté à prendre une détermination relativement au montant à porter au budget pour ces deux services. Je sais fort bien l'importance que les honorables membres de cette Chambre attachent à l'avancement de l'agriculture et de la colonisation ; d'un autre côté les fortes sommes que nous dépensons pour les chemins de fer, qui sont les meilleurs chemins de colonisation, se sont imposées à mon esprit ; mais, finalement, il a été décidé de porter le même montant que l'année dernière au budget, pour l'agriculture et la colonisation, bien que, je dois le dire, je trouve que c'est plus que nous pouvons faire sans gêner le trésor, et j'espère que les honorables députés seront disposés à retrancher sur les autres services, afin de ne pas excéder notre revenu pour le prochain exercice.

Je me rappelle très bien que, il y a plusieurs années, lorsque j'ai soumis à la Chambre la politique du gouvernement au sujet des chemins de fer, j'ai expliqué que si nous décidions de dépenser un aussi fort montant pour les chemins de fer, les honorables députés devaient comprendre qu'il faudrait nécessairement diminuer les dépenses pour l'agriculture et la colonisation, vu que la province ne pourrait pas servir les intérêts sur une dette aussi forte et continuer à dépenser des sommes aussi considérables qu'auparavant pour les services importants de l'agriculture et de la colonisation. A cette époque, la question a été parfaitement comprise, et le sentiment général était qu'il fallait encourager quand même la construction des chemins de fer, vu que c'était une des questions les plus urgentes et les plus importantes, si nous voulions marcher de pair avec les autres provinces dans la voie du progrès et faire notre part

dans le développement de la prospérité de la Confédération.  
(Ecoutez ! écoutez !)

Il m'aurait fait beaucoup plaisir de pouvoir augmenter le crédit pour la colonisation ; mais mon premier devoir est de diminuer les dépenses pour les faire correspondre au chiffre de nos recettes, puis de faire ces réductions de manière à causer le moins de tort possible au service public, et en cela j'ai agi au meilleur de mon jugement, puis j'espère que les honorables députés et le pays approuveront ce que j'ai fait.

Relativement au crédit pour les sociétés d'agriculture, je suis depuis longtemps d'avis que l'argent dépensé par ces sociétés ne produit pas les résultats que nous aurions droit d'attendre, et je suis convaincu que nous pourrions modifier la loi de manière à faire plus de bien aux cultivateurs qu'en continuant le présent système des petites expositions. Cependant le gouvernement n'a pas eu le temps de préparer pour cette session un système nouveau assez mûri pour le soumettre à la Chambre. Il faut attendre une autre occasion. Si les sociétés n'avaient pas déjà fait leurs souscriptions annuelles, j'aurais proposé de réduire le montant ordinaire, et je suis convaincu qu'on peut introduire dans les lois relatives à l'agriculture des modifications qui produiraient de beaucoup meilleurs résultats que ceux que nous obtenons avec le système actuellement en vigueur. La réduction faite dans ce crédit, à part les allocations pour les sociétés d'agriculture et les chemins de colonisation, qui restent au chiffre de l'année dernière, est comme suit : montant payé en 1882-83, \$176,160.72 ; montant voté pour l'exercice courant, \$190,450 ; crédit demandé pour le prochain exercice, \$162,100, ce qui fera, d'après le chiffre du crédit demandé, une somme de \$14,060.72 moindre que celle qui a été dépensée l'année dernière, 1882-83, et de \$28,350 moindre que le crédit voté pour l'exercice courant.



## TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS

Loyer, assurance et réparations des édifices publics, inspections et examens.....	\$ 46,394 00
Nouvel hôtel du parlement, à prendre sur le produit des emprunts.....	110,000 00
Nouveau palais de justice de Québec .....	80,000 00
Réparations aux palais de justice et aux prisons, loyer et assurance.....	15,257 00
Faisant en tout.....	<u>\$251,651 00</u>

En comparant la dépense avec celle qui a été faite l'année dernière, j'ai retranché le montant affecté à l'hôtel du gouvernement et du parlement, vu que ce montant ne saurait être régulièrement imputé au revenu, mais doit être payé à même un emprunt spécial, et je trouve qu'à part du montant dépensé pour cet édifice, il a été dépensé \$151,702.14 en 1882-83, voté un crédit de \$277,279 pour l'exercice courant, et l'estimation de la dépense est de \$141,651, ce qui fait une réduction de \$10,051.14 comparativement à ce qui a été payé en 1882-83, et de \$135,628, comparativement au montant de l'estimation pour 1883-84.

## ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

L'item qui vient ensuite est celui des établissements de bienfaisance, ce qui comprend les asiles d'aliénés, divers établissements ainsi que les écoles de réforme et d'industrie.

La dépense est estimée à \$122,500 pour l'asile de Beaufort; à \$102,000 pour celui de Saint-Jean-de-Dieu et à \$3,000 pour celui de Saint-Ferdinand-d'Halifax, ce qui fait en tout \$227,500.

Quant aux divers établissements de bienfaisance, voici le plan que j'ai adopté. Par un ordre en conseil, le gouver-

nement qui nous a précédé a retranché dix pour cent sur toutes les allocations pour l'exercice courant. J'ai suivi le même principe, sauf en ce qui regarde les établissements pour les aveugles et les sourds-muets, lesquels auront encore leurs subventions ordinaires. Pour le moment, il m'était impossible même de penser à réduire les subventions de ces institutions importantes et d'une nécessité absolue. La Providence a jugé à propos de priver certaines personnes de la faculté de la vue, et d'autres, de celles de l'ouï et de la parole, et je considère que pour l'Etat ce n'est pas seulement un devoir, mais c'est même un privilège que de travailler à améliorer autant que possible la condition de ces malheureux. La Chambre admettra avec moi, je crois, que nous ne devons pas retrancher sur les subventions de ces institutions de la bienfaisance chrétienne. (Ecoutez! écoutez!) Il y a quelques années j'ai visité ces établissements à Montréal, et j'ai été non-seulement charmé et surpris de l'amélioration manifeste opérée chez les élèves par les soins et l'instruction qu'ils recevaient, mais aussi j'ai été frappé d'admiration à la vue de l'esprit chrétien et philanthropique déployé par les personnes qui dérivent ces établissements, et j'ai alors pris la résolution de me faire un plaisir d'accorder, autant que je le pourrais, toute l'assistance possible à ces établissements. Honneur à la philanthropie de ces personnes et de ces communautés qui consacrent leurs moyens et leurs efforts personnels au soulagement de ceux que la divine Providence a si gravement affligés!

Quant aux deux derniers item pour les divers établissements de bienfaisance, les écoles de réforme et d'industrie, je crains qu'il se soit glissé des abus au sujet des admissions dans ces établissements, et comme l'attention du gouvernement a été attirée sur ce point, il sera pris des moyens pour remédier aux abus dont on se plaint et pour restreindre ces établissements dans les bornes de fins qu'ils ont pour objet.

La somme payée en 1882-83 pour les établissements de bienfaisance de toute sorte a été de \$301,121.61 et la somme votée l'année dernière était de \$299,680. La dépense pour le prochain exercice est estimée à \$286,464, ce qui fait une diminution de \$14,657.61, comparativement à la somme dépensée en 1882-83, et de \$13,216, comparativement au crédit voté pour l'exercice courant.

L'item qui vient ensuite est celui des

#### DIVERSES DÉPENSES EN GÉNÉRAL

et qui ne nécessite pas de remarques particulières. Pour ce service, il a été dépensé \$59,638.29 en 1882-83 et voté \$72,496.20 pour l'exercice courant. Je demande \$43,750, ce qui est de \$15,888.29 moins que le montant dépensé en 1882-83 et de \$28,746.20 moins que le crédit voté pour l'exercice courant.

#### PERCEPTION DU REVENU

L'item suivant comprend les frais de perception, l'administration et les autres charges sur le revenu. La dépense pour les terres de la Couronne a été diminuée considérablement; nous l'avons limitée aux services actuellement requis.

Fonds des municipalités, S. R. B. C., chap. 160.....	\$	3,000 00
Confection des cadastres, par le département des terres de la Couronne.....		15,000 00
Arpentages do .....		30,000 00
Dépenses générales.....		66,808 00
Dépôts, à compte de terres de la Couronne, comptes ouverts.....		15,000 00
<i>Gazette Officielle</i> .....		12,500 00
Timbres, licences, etc.....		15,000 00
		<hr/>
		<u>\$157,308 00</u>

Dans les dépenses pour les terres de la Couronne, il y a un item nouveau et sur lequel je désire attirer l'attention de la Chambre : ce sont les \$15,000 pour dépôts à compte de terres de la Couronne, comptes ouverts. Certaines gens déposent des sommes au département des terres de la Couronne en attendant que l'on s'enquière si les terres qu'elles demandent sont à vendre. Lorsque ces terres ne sont pas à vendre, ces personnes ont le droit d'être remboursées des sommes qu'elles ont ainsi déposées. Jusqu'à présent, les sommes ainsi remboursées ont été prises sur le crédit pour les "dépenses générales." Or, comme les sommes ainsi reçues en dépôt sont entrées parmi les recettes provenant des terres de la Couronne année par année, et comme il arrive certaines années qu'il est remboursé plus qu'il a été reçu, ce qui accuse une dépense plus forte que celle actuellement encourue pour services rendus au département, je pense que la Chambre devrait voter un crédit spécial pour faire face à ces remboursements, et que les sommes remboursées sur ces dépôts ne devraient pas être portées au débit du compte des dépenses générales. J'ai introduit ce nouvel item dans le budget afin de faire à l'avenir la distinction entre les deux item que j'ai mentionnés.

Pour les services mentionnés plus haut, il a été payé durant l'exercice 1882-83 une somme de \$176,881.64 et il a été voté à la dernière session, pour l'exercice courant, \$202,809.49, puis le montant demandé pour le prochain exercice est de \$157,308, de sorte que la somme demandée pour le prochain exercice est de \$19,573.64 moindre que celle dépensée durant l'exercice finissant le 30 juin dernier et de \$45,501.49 moindre que le crédit voté pour l'exercice courant.

Je passe à l'item très important de la

## DETTE PUBLIQUE

Pour le service des intérêts, du fonds d'amortissement, etc., il a été payé \$889,794 en 1882-83 et voté \$927,883.31 pour l'exercice en cours, au lieu que le crédit demandé cette année est de \$991,787.43, ce qui accuse, pour le prochain exercice, une augmentation de \$101,993.43 sur le montant payé en 1882-83 et de \$63,904.12 sur le crédit voté pour l'exercice courant. Cette augmentation provient de ce que nous sommes obligés de payer l'intérêt sur la balance du dernier emprunt de \$3,500,000, qui sera payable l'année prochaine, en sus de ce que nous avons eu à payer jusqu'à présent. Cette somme doit être payée quand même et sans égard aux autres demandes qui peuvent être faites au trésor.

## CHEMINS DE FER

Durant le prochain exercice, la dépense pour les chemins de fer sera beaucoup moins forte qu'elle l'a été jusqu'à présent, c'est-à-dire qu'elle sera de \$378,104.46 moindre que ce qui a été payé en 1882-83 et de \$320,150.09 moindre que le montant du crédit voté pour l'exercice courant, puisqu'il n'est demandé que \$394,475.50.

Comme les sommes dépensées pour les chemins de fer sont prises sur le produit des emprunts, je pense que nous ne devrions pas calculer les montants payés année par année, qu'ils soient plus ou moins considérables, comme affectant ou faisant voir les recettes et les dépenses des affaires générales et ordinaires de la province. Nous avons raison d'imputer au revenu ordinaire de la province le service des intérêts et du fonds d'amortissement sur les emprunts contractés sur les chemins de fer, c'est-à-dire sur notre dette publique; mais le rachat de cette dette ne devrait pas être à la charge du revenu annuel.

L'estimation de la dépense totale pour l'exercice finissant le 30 juin 1885 est de.....\$	3,515,021	64
De cette somme il faut retrancher ce qui doit être payé à même le produit du dernier emprunt :		
Pour les chemins de fer.....\$	394,475	50
Pour l'hôtel du parlement.....	110,000	00
		<u>504,475 50</u>
Ce qui laisse à pourvoir pour.....\$	3,010,546	14
L'estimation du revenu total pour le prochain exercice est de.....	3,112,022	80
		<u>3,112,022 80</u>
Ce qui accuse une différence de.....\$	101,476	<u><u>66</u></u>

Les honorables députés voudront bien remarquer qu'il y a souvent une grande différence entre les recettes *estimées* et les recettes actuelles, de même qu'il y a aussi une différence entre les dépenses *estimées* et les dépenses actuelles. Pour ce qui est de recettes, l'estimation que j'en donne est celle que j'ai faite moi-même et j'espère encaisser le montant sur lequel je compte. Il est tout probable, je crois, que par la force même des choses le montant de la dépense proposée sera excédé, de sorte que d'après mes calculs, telles que les choses sont maintenant, le résultat sera tel que je viens de l'indiquer. Cependant, il est tout à fait possible que je me sois laissé emporter trop loin dans l'estimation que je fais des recettes et dans les efforts que je veux tenter pour réduire la dépense au plus bas chiffre possible et que j'aie trop retranché sur certains chefs de dépense ; mais il est difficile de dire avec précision quels sont les montants qui peuvent être retranchés sur des item aussi nombreux. Dans tous les cas, je suis sûr que le gouvernement se fera un devoir de faire entrer autant de revenu que possible et de limiter les dépenses autant qu'il pourra le faire. Il y a toujours des réclamations inattendues qui doivent être

payées année par année et qu'il est impossible de prévoir avec certitude.

#### UN MOT AU SUJET DES RETRANCHEMENTS

Je sais bien, M. l'Orateur, que je mets au jeu non-seulement ma popularité comme trésorier, mais aussi celle de tout le gouvernement en essayant de réduire la dépense annuelle de la manière que je viens d'expliquer à la Chambre. Je sais parfaitement que pour être populaire comme trésorier, dans l'acception ordinaire du mot populaire, je devrais distribuer largement les fonds publics, les éparpiller à droite et à gauche et promettre d'acquiescer à toutes les demandes qui sont faites, cela, comme de raison, avec l'intention de travailler au bien public. Je sais que les amis du gouvernement attendent de nous des faveurs pour leurs commettants, et je sais aussi que beaucoup de collègues électoraux font valoir avec insistance auprès de leurs représentants des réclamations de différentes sortes, sans considérer dans chaque cas ni se soucier si l'état des finances de la province permet au gouvernement d'accorder les sommes demandées. Personne n'apprécie plus que je le fais le concours intelligent, généreux et indépendant donné pendant de nombreuses années par les honorables membres de cette Chambre et par le pays aux différents gouvernements dont j'ai eu l'honneur de faire partie. Mais les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ont changé et ce qu'à une certaine époque il aurait été tout à fait convenable de faire est tout à fait impossible dans les circonstances présentes, maintenant qu'au lieu des surplus d'autrefois, nous avons depuis quelques années des déficits. Le service des intérêts et du fonds d'amortissement sur la dette fondée que nous avons contractée pour aider à la construction des chemins de fer absorbe la plus grande partie du subside que nous recevons du gouvernement fédéral. Le produit de nos autres sources de revenus n'est guère susceptible

d'augmentation. Pour beaucoup de choses, nos dépenses augmentent et doivent nécessairement augmenter, puis les exigences de notre situation financière imposaient au gouvernement la nécessité de faire des retranchements, pas tout à fait de son propre choix, mais dans l'intérêt du peuple et de la province. (Écoutez ! écoutez !)

M'est avis que mon premier devoir comme trésorier, c'est de faire entrer aussi vite que possible les argents dus à la province, de voir spécialement à ce qu'aucune somme ne soit dépensée d'une manière irrégulière, puis avant tout et par-dessus tout de veiller à ce que les dépenses n'excèdent pas le chiffre du revenu régulier. Si cette définition de mes devoirs est exacte, j'espère que les honorables députés m'aideront de toutes les manières possibles à remplir ce devoir en n'imaginant et ne demandant pas de dépenses, excepté pour des choses absolument nécessaires dans l'intérêt public et, dans aucun cas, en demandant ou permettant de dépenser plus que nos revenus ne permettent de le faire. Quelqu'un, je le sais, pourra objecter à ce que l'on retranche sur certaines dépenses qui semblent obérer fortement quelques branches du service public, soi-disant, dans lesquelles on est particulièrement intéressé ou qui affectent particulièrement les élections d'un député. Quelques-uns, tout en se déclarant favorables au retranchement, sur les dépenses pour l'agriculture et la colonisation, par exemple, s'opposent à ce que l'on diminue les dépenses pour d'autres services, puis ceux qui sont intéressés à ce qui se fait pour l'agriculture et la colonisation s'indignent à la pensée que ces agents reconnus comme étant d'une importance vitale à la prospérité générale, qu'ils regardent comme les industries les plus importantes du pays, puissent être soumis à l'opération du retranchement. J'espère, M. l'Orateur, que les honorables députés n'oublieront pas que si l'un des membres d'un corps politique souffre, tous les autres doivent aussi



souffrir, et au moins pendant un certain temps, jusqu'à ce que notre position financière soit améliorée, de manière à ce que les anciennes allocations puissent être accordées de nouveau à l'avenir, il nous faut tous consentir à la réduction des dépenses, si nous voulons éviter la nécessité d'imposer de nouvelles taxes au peuple.

J'ai eu des gens qui sont venus me dire : " M. le Trésorier, je présume qu'il nous faut diminuer considérablement les dépenses pour les réduire au chiffre normal de nos recettes annuelles."—"Oui, repliquai-je, il faut que cela se fasse par moi ou par un autre, si nous voulons éviter des embarras financiers, et j'espère que la Chambre donnera son concours au gouvernement dans tout ce qui sera nécessaire pour rétablir l'équilibre dans nos finances."—On me répondait : " J'espère que la Chambre fera cela ou plus que cela. Je comprends bien cette affaire et je prendrai la liberté de vous aviser de ne pas toucher, disons, à la subvention de l'instruction supérieure. Vous savez que pour marcher de pair avec les provinces voisines, il faut que nos académies, nos collèges et nos universités soient maintenus sur un bon pied par l'aide du gouvernement, et il serait bien mieux de diminuer la subvention des écoles communes et d'imposer aux municipalités tout le coût de leur entretien, que de toucher à l'instruction supérieure, aux institutions littéraires et scientifiques, etc." Un autre, envisageant les choses à un point de vue différent, vous dira : "M. le Trésorier," permettez-moi de vous indiquer ce qui pourrait se faire. Je pense connaître assez bien l'opinion publique. Retranchez sans pitié toutes les subventions pour l'instruction supérieure. Si le riche veut que ses enfants fassent leur instruction dans les académies, les collèges et les universités, qu'il en paie les frais de sa propre bourse. L'Etat n'a pas le droit d'accorder de l'aide aux collèges et aux universités où s'instruisent les enfants des villes, et quant aux subventions aux

institutions littéraires et scientifiques, elles sont impardonnables. Ces associations ne sont que des leurres destinés à procurer à certaines personnes les moyens de publier leurs opinions aux frais du peuple et de faire à peu de frais pour elles la montre du peu qu'elles savent. Mettez toutes ces institutions de côté, retranchez toutes ces subventions du gouvernement ; que les gens qui veulent ces institutions paient leurs souscriptions et alors nous verrons à quoi se réduit cet intérêt réel ou prétendu. Retranchez tout cela et donnez plus aux écoles communes où tous les enfants, si pauvres qu'ils soient, pourront recevoir l'éducation qui les mettra en état de remplir plus tard tous les devoirs de la vie dans la carrière qu'ils embrasseront." D'autres viendront vous dire : " Comment ! retrancher des employés dans les départements et diminuer le traitement des autres ! Mais c'est barbare ! Ces employés ont des droits acquis ; une fois entrés dans le service public, vous êtes tenu de les y garder. Ce sont des hommes instruits, appartenant à de bonnes familles ; ils ont des amis influents, ils exercent beaucoup d'influence dans le pays ; pour quoi les congédier pour faire une bagatelle d'économie ? C'est de la mesquinerie, une économie de bouts de chandelles. Gardez-les et retranchez toutes les subventions aux soi-disant établissements de bienfaisance. Ces établissements sont comme des sangsues, ils sucent le meilleur sang de la province. Ils devraient, comme cela se pratique dans les autres pays, être maintenus par la bienfaisance individuelle et les pauvres n'auraient pas à en souffrir. Mettez l'entretien des pauvres aux frais des municipalités, en les obligeant respectivement à prendre soin de leurs pauvres et de leurs infirmes, et vous verrez bientôt le plus grand nombre de ceux qui sont actuellement entretenus aux frais du gouvernement travailler et gagner leur vie, ou que leurs amis, qui dans beaucoup de cas sont capables de faire vivre leurs parents pauvres, mais se soustraient à cette responsabilité, ne les laisseront pas souffrir. C'est le

plan que j'adopterais et le pays vous supportera si vous l'adoptez." D'autres m'ont insinué en termes assez clairs " que le présent système d'indemniser les députés devrait être entièrement supprimé. On pourrait peut-être leur accorder \$100 par session pour leurs dépenses ; mais l'idée de payer aux députés \$500, et quelquefois plus, pour une session dont la longueur n'est en moyenne que de deux mois outre leurs frais de voyage et les tours de bâton sous forme de valises et de papeterie, et Dieu sait quoi encore, tout cela devrait être supprimé de suite, si nous voulons sérieusement sortir de nos embarras financiers, que nous aurions de meilleurs représentants en Chambre s'ils n'avaient pas d'indemnité," et ainsi de suite, sur le même ton.

Ce ne sont là, M. l'Orateur, que des échantillons des avis qui me sont donnés, et je ne les mentionne que pour constater que les gens n'aiment pas qu'on touche à leurs projets favoris, mais sont bien disposés à sacrifier les projets de leurs voisins, pourvu qu'on ne touche pas aux leurs. Je n'ai guère besoin de dire que les opinions que je viens d'exprimer ne sont pas les miennes, mais celles des personnes avec lesquelles j'ai causé des affaires de la province. Il est étonnant de voir combien il y a dans la province de gens qui savent tout en matière de finances. Ces gens-là ne prétendent pas savoir grand-chose à propos des arts et des sciences, des classiques, ils ne prétendent pas savoir les différentes langues non plus que le secret des affaires professionnelles ; mais pour ce qui regarde les chiffres, la tenue des livres, oh ! le pays est rempli de financiers. Ces gens-là pourraient diriger un banque, pour eux ce ne serait qu'un pur jeu, et quant à l'administration du département du trésor de la province ou du ministère des finances à Ottawa, c'est une affaire qui ne comporte pas la moindre difficulté. Pourtant, j'oserai dire que les études spéciales sont aussi nécessaires pour bien comprendre, non pas seulement la partie mécanique de la tenue

des livres, mais aussi un système bien adapté à l'administration des affaires, qui comprend la manipulation des fonds et leur dépense d'une manière régulière et judicieuse, qu'il est nécessaire pour un homme de faire des études spéciales pour se préparer à l'exercice de n'importe quelle profession libérale, et pour ceux qui connaissent la manière dont les affaires doivent être conduites, il est surprenant de voir combien de gens tentent de manipuler les chiffres des comptes publics qu'ils ignorent autant que les langues mortes. (Écoutez ! écoutez !) Je ne prétends pas connaître beaucoup les questions de finances ni être beaucoup financier, mais je sais, au moins, que si un individu, une société commerciale ou un gouvernement dépense chaque année plus qu'il ne reçoit ou que son revenu ne lui permet de dépenser, la question de savoir quand il se trouvera dans l'embarras n'est qu'une affaire de temps. Et c'est dans le but d'éviter à la province des embarras financiers, de prévenir le malheur et la ruine du peuple, d'essayer à mettre nos finances en bon ordre, en des conditions solides et sûres et de sauvegarder le crédit de la province que je me suis hasardé à proposer à la Chambre et au pays certaines économies et certains retranchements sur lesquels je demande à la Chambre et au pays de se prononcer. (Applaudissements) Il est tout à fait possible que je n'aie pas réussi à indiquer les chefs de dépense qu'il est à propos de réduire ; il est possible que je ne sois pas allé assez loin dans la voie des retranchements ; mais j'ai fait le mieux que j'ai pu pour le moment. Je ne voudrais pas faire des retranchements assez subits et assez radicaux pour occasionner trop de malaise chez ceux qui sont habitués à compter sur l'aide qu'ils reçoivent du trésor public, et en ayant toujours ces considérations en vue, le temps viendra où il nous faudra retrancher davantage ; mais j'espère que ce que nous avons commencé à faire, avec de la prudence et du soin dans la réalisation de notre actif, préviendra de nouvelles réduc

tions, et si notre pays prospère, comme j'espère qu'il prospérera, nous pourrions même rétablir les subventions pour des objets sur lesquels la nécessité nous force de retrancher.  
(Applaudissements)

M. l'Orateur, je laisse à la Chambre de décider; c'est elle qui a la responsabilité, et j'espère qu'avec calme, sans esprit de parti, sans esprit de critique, mais à un point de vue patriotique elle étudiera délibérément toute la question et agira conformément à ce que lui prescrira sa conscience, et si la Chambre agit ainsi, je suis convaincu que la province sera bientôt en position, non-seulement de faire honneur à tous ses engagements avec promptitude et fidélité, mais que nous pourrions aussi reprendre nos efforts pour hâter la prospérité matérielle de la province par des moyens auxquels nous ne devons pas recourir maintenant.

#### RÉCLAMATIONS CONTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Il n'est peut être pas hors de propos, M. l'Orateur, de parler un peu de la mission de certains membres du gouvernement à Ottawa, dans le but de soumettre au Conseil Privé certaines réclamations de la province contre le gouvernement fédéral. Les journaux ont dit que nous sommes allés à Ottawa, à un moment critique de la session, dans le but de forcer le gouvernement fédéral à considérer nos réclamations d'une manière plus favorable, que nous avons profité de la discussion sur l'affaire du chemin de fer du Pacifique et de l'excitation résultant des délibérations sur l'importante question d'accorder un prêt considérable au syndicat du Pacifique pour presser nos réclamations et faire appuyer nos demandes par les représentants de la province de Québec au parlement fédéral avant le vote sur le prêt à la compagnie du Pacifique,—qu'enfin les membres du gouvernement de Québec se servaient de l'influence des députés conservateurs à Ottawa et les incitaient à refuser leur

concours sur les résolutions concernant le prêt à la compagnie du Pacifique, si le gouvernement fédéral ne considérerait pas favorablement les réclamations de la province. Je dois constater que ces dires ne sont pas vrais. Le jour que nous avons été élus, l'honorable Procureur-Général et moi, nous sommes venus à Québec, nous avons pris une journée pour examiner les meilleurs moyens à prendre pour présenter nos réclamations, et le même soir la délégation est partie pour Ottawa. Nous ne pouvions guère présenter nos réclamations au gouvernement fédéral avant que notre propre gouvernement fût formé et approuvé par les électeurs, et en prévision de la session qui approchait, ainsi que de nos embarras financiers, nous ne pouvions faire autrement que de présenter au plus tôt possible à la considération du gouvernement fédéral ce que nous croyons être nos justes réclamations. (Ecoutez ! écoutez !)

Vous remarquerez, M. l'Orateur, et les honorables députés voudront bien aussi prendre note du fait que nous n'avons pas présenté de nouvelles réclamations contre le gouvernement fédéral. Les mêmes réclamations ont été présentées il y a trois ans par une délégation du gouvernement Chapeau ; le gouvernement fédéral promit de prendre ces réclamations en sa plus favorable considération, et dans presque tous les discours sur le budget que depuis plusieurs années j'ai eu l'honneur de prononcer devant la Chambre, j'ai fait constamment allusion à ces demandes et répété que nous étions déterminés à les faire valoir auprès du gouvernement fédéral tant qu'on n'aurait pas admis que ce n'est que justice à rendre à la province. Ces demandes peuvent se résumer comme suit :

1o Compensation à la province de Québec pour la somme payée par le gouvernement fédéral pour aider à la construction du chemin de fer le Canada Central et à celle du chemin de fer de Gravenhurst à Callander, dans la province

d'Ontario, à même le trésor fédéral, auquel nous avons contribué pour notre part, ainsi que les sommes dépensées par le gouvernement pour d'autres chemins de fer.

2o Subside additionnel, par tête, en sus du montant additionné dans l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, à raison de l'augmentation de la population et de l'augmentation de la dépense se rattachant à l'administration des affaires de la province.

3o Intérêt sur la part afférente à la province de Québec du surplus de la dette de la ci-devant province du Canada, au delà de \$62,500,000, assumée par le gouvernement fédéral, de 1867 à 1873, date à laquelle le gouvernement fédéral a libéré les provinces de Québec et d'Ontario de ce surplus de dette.

4o Libérer la province de Québec des frais d'administration de la justice criminelle—c'est-à-dire des frais encourus pour faire observer les lois criminelles passées par le gouvernement fédéral—frais qui augmentent chaque année avec notre population, laquelle augmentation de population ne bénéficie qu'au revenu du gouvernement fédéral par les droits de douanes qu'il perçoit sur les articles qui entrent dans la consommation.

#### SUBSIDE POUR LE CHEMIN DE FER

Nous avons préparé et fait imprimer un mémoire de nos demandes, pour ce qui regarde les deux premières, et quant aux deux autres réitérant et renouvelant nos réclamations et protestant contre tout abandon de ces réclamations de notre part, mais les réservant pour qu'elles soient ultérieurement prises en considération et réglées. L'honorable M. Mackenzie nous avait promis, lors de son entrée en charge comme premier ministre, qu'il serait accordé des subventions à deux lignes de chemins de fer se raccordant au chemin

de fer du Pacifique, une dans la province d'Ontario et l'autre dans la province de Québec. Sir John A. Macdonald nous a fait les mêmes déclarations après son arrivé au pouvoir comme premier ministre. On a accompli ces promesses en accordant au Canada Central \$12,000 par mille pour toute sa longueur, comme faisant partie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et \$12,000 par mille au chemin de fer de Gravenhurst à Callander, long de 110 milles, qui ne forme pas partie du chemin de fer Canadien du Pacifique, mais qui est destiné à procurer au réseau des chemins de fer d'Ontario un raccordement avec le chemin de fer du Pacifique. Jusque là, c'est bien bon pour Ontario ; mais la compensation que nous réclamons, pour un égal montant par mille, pour le chemin de fer de Q. M. O. & O., entre Québec et Ottawa, a été jusqu'à présent tenue en suspens par le gouvernement fédéral dont nous n'avons pu obtenir autre chose que la promesse que cette réclamation sera prise en considération à une époque future. Nous avons pensé que le temps était arrivé de faire admettre et régler cette réclamation avec les autres, et en conséquence l'affaire fut mise devant le Conseil Privé par l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne, d'une manière habile et claire. (Écoutez ! écoutez !)

Je suis heureux de pouvoir dire que subséquemment à notre visite à Ottawa, le gouvernement fédéral accéda en partie à nos demandes et qu'il nous a accordé \$12,000 par mille pour la partie du chemin de fer comprise entre Montréal et Ottawa, et \$6,000 par mille pour la partie comprise entre Montréal et Québec ; mais, je regrette de le dire, malgré nos protestations, il a distrait une partie du montant que nous réclamions pour l'affecter à la construction d'un autre chemin de fer. En réponse à une question que me posait l'honorable Ministre des Finances, j'ai expliqué au Conseil Privé que nous ne désirions pas que le montant nous fût



payé en argent; que je craignais que d'une façon ou d'une autre cet argent nous glissât des mains, mais que ce que nous voulions, c'était que le gouvernement fédéral assumât une certaine partie de notre dette fondée, payât l'intérêt dessus et rachetât nos obligations à leur échéance (applaudissements); que le gouvernement fédéral peut emprunter à 4 pour cent. pour payer l'intérêt sur notre dette et effectuer par là une économie de \$30,000 par année pendant vingt ans, et qu'en plaçant ainsi cette somme annuelle et les intérêts sur cette somme, d'année en année, le gouvernement économisera une grande partie de la somme qu'il assumera à notre acquit, tout en éteignant autant de notre dette; qu'après avoir payé en argent les subsides aux chemins de fer d'Ontario, il y aurait avantage pour le gouvernement à traiter avec nous de la manière que je proposais.

Quant à cette réclamation, j'expliquai qu'elle n'était pas sur le même pied que nos autres réclamations, que c'était une dette due par le Canada à la province de Québec, que nous voulions faire payer, et dont le paiement ne comportait pas compensation en faveur des autres provinces, vu que celles-ci ont déjà reçu l'équivalent sous forme de chemins de fer construits pour elles et en subsides pour la construction d'autres chemins de fer. (Applaudissements)

#### SUBSIDE PAR TÊTE

Pour ce qui regarde l'augmentation du subside par tête de la province de Québec, si nous l'obtenons, il faudra aussi accorder une pareille augmentation aux autres provinces et le gouvernement fédéral aura à déboursier une forte somme pour mettre le subside de toutes les autres les provinces sur même pied que le nôtre, s'il consent à nous accorder, comme nous le demandons, un subside d'une piastre par tête de la population en 1881, suivant le chiffre établi par le recensement fait cette année-là, au lieu de quatre-vingts centins

par tête sur la population de 1861. Sur ce point, le gouvernement fédéral a jugé à propos de n'exprimer aucune opinion et la discussion de cette question a été remise à une date ultérieure.

#### REMISE DES INTÉRÊTS SUR LA DETTE

Quant à notre troisième réclamation, la remise des intérêts, gardés sur notre subside, sur notre part du surplus de la dette de la ci-devant province du Canada en sus des \$62,500,000 assumés par le gouvernement fédéral en 1867, depuis juillet 1867 jusqu'à juillet 1873, nous avons basé cette réclamation sur le statut du Canada, 36 Victoria, chapitre 30, intitulé : "Acte pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses provinces du Canada par le gouvernement fédéral, en tant qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'Union." La première section se lit comme suit : "Dans les comptes tenus entre les différentes provinces du Canada et la Puissance, les sommes payables et imputables aux dites provinces, respectivement, en tant qu'elles dépendent du chiffre de la dette avec laquelle chaque province est entrée dans l'Union, seront calculées et allouées comme si la somme fixée par la cent douzième section de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, était portée de soixante-deux millions cinq cent mille piastres à la somme de soixante-treize millions six mille quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingt-quatre centins et comme si les montants fixés comme susdit, pour les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, et pour les provinces de la Colombie Britannique et de Manitoba, en conformité des conditions de leur admission dans la Puissance, étaient accrues dans la même proportion." La deuxième section dit : "Les subventions en faveur des différentes provinces,

en juillet mil huit cent soixante-treize, seront payées conformément aux dispositions précédentes du présent acte."

Eh bien, il me semble que les termes employés dans le statut que je viens de citer ne peuvent signifier qu'une chose, c'est-à-dire que le parlement du Canada, pour ce qui concerne les comptes entre les différentes provinces et le Canada, a amendé *l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, pour la raison que l'acte de confédération avait consacré une injustice en mettant à la charge des provinces d'Ontario et de Québec le surplus de la dette de la ci-devant province du Canada, et par conséquent il a substitué \$73,006,088.84, comme étant le montant que l'on avait l'intention de mettre dans l'acte de confédération, quant à ce qui concernait les deux provinces intéressées. Si la forte somme que je viens de mentionner avait été insérée dans *l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, il est évident que lors de la confédération les provinces d'Ontario et de Québec n'auraient dû rien au gouvernement fédéral et que le parlement du Canada a bien eu l'intention de décréter et de fait a décrété que l'acte de confédération doit se lire et s'interpréter comme si, dans cette acte, il y avait \$73,006,088.84 au lieu de \$62,500,000. Si lors de la confédération les provinces d'Ontario et de Québec ne devaient rien, en capital, au gouvernement fédéral, il est tout à fait clair que depuis cette date nous n'avons pas dû d'intérêts et qu'il n'y a pas eu d'intérêts imputables contre nous. (Écoutez ! écoutez !)

Pendant qu'on rédigeait le statut de 1873, je me rendis au bureau du Ministre des Finances et demandai à voir le projet de bill qui était alors imprimé et prêt à être présenté. Je l'examinai et ne trouvai pas de mon goût la phraséologie de la première section, ce que je déclarai à l'honorable Ministre des Finances. Il observa que j'étais difficile à

contenter, puis me demanda ce que je voulais, et là, sur le champ, je rédigeai la première section, la montrai à M. Tilley (aujourd'hui Sir Leonard Tilley), qui l'approuva, y mit ses initiales, puis je portai cette rédaction au Greffier en loi, qui inséra cette section telle qu'elle se trouve maintenant dans le statut. Mon intention, je le sais, c'était de faire disparaître le surplus de dette à compter de 1867, et je pense avoir réussi. On verra, au cours de mes explications, qu'alors ni depuis il n'y a jamais eu de malentendu sur l'objet que le statut avait pour but d'atteindre. J'étais tellement convaincu de la justice de nos prétentions qu'en février 1880, alors que j'étais membre du gouvernement, j'ai adressé au juge Loranger, alors procureur général, une lettre dans laquelle j'exprimais mon avis sur cette question, ainsi que les raisons justifiant cet avis et le priant de me donner son opinion sur toute l'affaire, en sa qualité d'officier en loi de la Couronne. Il examina toute l'affaire, me donna une opinion longuement motivée, confirmant entièrement ma manière de voir et donnant à l'appui de cette opinion des raisons qui ne m'étaient pas venues à l'esprit. En 1880 une délégation du gouvernement de Québec soumit cette opinion au gouvernement fédéral, lequel répondit que cette interprétation du statut n'était pas raisonnable. A cela nous fîmes réponse qu'en 1874, lorsqu'il fut fait par statut certains arrangements au sujet de la Nouvelle-Ecosse, le même gouvernement et le même parlement avaient agi, dans les dispositions relatives à la Nouvelle-Ecosse, conformément à notre interprétation du statut en question et d'après le principe qu'à partir de 1867 il ne pouvait pas être débité d'intérêts sur notre part dans le surplus de la dette du Canada. Nonobstant tout cela, on nous informa qu'on ne pouvait pas admettre cette prétention de notre part et que s'il existait des doutes sur la signification de la loi, on les ferait disparaître au moyen d'une nouvelle législation. A Ottawa, l'autre jour, après une nouvelle discussion de

toute l'affaire, discussion dans laquelle nous maintenions nos anciennes prétentions et en pressions l'admission aussi vigoureusement que possible, nous fûmes informés par l'honorable Premier Ministre qu'il est prêt à soumettre l'affaire à la Cour Suprême ou au Conseil Privé en Angleterre, à notre choix, pour faire décider la question. Nous ne pouvons pas avoir objection à cela et nous avons déclaré que nous sommes prêts à accepter cette manière de procéder.

Je suis heureux de pouvoir dire que depuis notre retour d'Ottawa le gouvernement fédéral a pris l'affaire en considération et fixé comme capital une somme de \$2,550,000, sur laquelle nous recevrons annuellement l'intérêt. J'ai fait entrer cet intérêt dans l'estimation des recettes pour le prochain exercice. (Applaudissements)

#### FRAIS DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE

Quant aux frais d'administration de la justice criminelle, la question est pour le moment en suspens ; mais le gouvernement fédéral nous a promis de la prendre en sa sérieuse considération, et nous aurons plus tard l'occasion d'exprimer nos vues là dessus. Il me semble que comme question de justice envers nous, le gouvernement fédéral devrait payer les frais encourus pour faire observer ses propres lois criminelles, ou bien nous accorder compensation pour les dépenses faites dans le passé et que nous faisons encore chaque année pour cette fin. (Ecoutez ! écoutez !) Je manquerais de générosité si je ne déclarais pas publiquement que les membres du Conseil Privé ont reçu la délégation du gouvernement de Québec avec la plus grande courtoisie, entendu l'exposé de nos prétentions avec l'attention la plus assidue, et je dois dire de plus que les membres du Conseil Privé représentant notre province et les députés de Québec au parlement fédéral nous ont aidé de toutes les

manières possible, et au nom de la province j'offre à ces messieurs nos remerciements les plus sincères. Il est vrai que nous avons confiance dans la justice de nos demandes et que nous n'allions ni pour mendier ni pour solliciter des faveurs, mais chacun sait qu'il importait que nous fussions appuyés par les amis de notre province, qui nous ont puissamment aidés et assistés dans notre mission. (Applaudissements)

Avant de terminer cette partie de mes observations, je puis dire que je diffère entièrement d'opinion avec les autorités fédérales au sujet du compte livré des \$889,000 qu'elles prétendent dues par la province de Québec au gouvernement du Canada, à la date du 30 juin 1882, pour des montants payés en trop depuis 1867. Je n'ai pas eu le temps d'examiner le compte qui nous a été soumis, étant trop occupé à d'autres affaires ; mais je ne puis pas admettre en principe qu'on nous débite de l'intérêt composé à tous les six mois et je ne pense pas non plus que les autorités fédérales insisteront sur ce point quand les deux gouvernements feront ensemble la revue de ces comptes.

#### NÉCESSITÉ DES RETRANCHEMENTS

Maintenant, je désire faire bien comprendre à la Chambre que tout en ayant reçu du gouvernement fédéral une aide qui nous appartenait, nous ne devons pas à cause de cela supposer que ce surcroît de revenu nous libère de la nécessité de retrancher et d'économiser dans nos dépenses de toutes les manières possible. En effet, M. l'Orateur, ce surcroît de revenus ne s'élève pas à la moitié du chiffre normal des déficits que nous avons eus depuis plusieurs années et il nous faut aussi pourvoir à notre forte dette fondée et à d'autres dettes, il nous faut aussi pourvoir chaque année au fonds d'amortissement, puis nous avons fait les choses sur un pied trop large, trop dispendieux, et la nécessité d'éco-

nomiser n'existe pas moins maintenant qu'elle existait auparavant, sauf cette différence importante qu'en pratiquant une stricte économie, nous pouvons espérer faire face à nos engagements sans imposer de nouvelles taxes au peuple, ce qu'autrement nous n'aurions pas pu faire. (Écoutez! écoutez!) M. l'Orateur, si l'aide que nous avons reçue a pour effet de nous porter à croire que nous pouvons continuer à dépenser comme auparavant sans retrancher ni économiser à l'avenir, il eût été mieux pour la province de ne pas recevoir un dollar du gouvernement fédéral, car dans ce cas il nous serait impossible d'éviter la taxe directe qui était imminente, et alors le peuple serait forcé de prendre l'affaire en mains et de ne confier le pouvoir qu'à des hommes qui poseraient le principe, et insisteraient pour le mettre en pratique, de maintenir les dépenses à un chiffre égal à celui du revenu. J'ai entendu des gens dire: "Eh bien, avec un si fort montant venant d'Ottawa—estimant toujours ce montant à un chiffre plus élevé qu'il ne l'est en réalité—il n'y aura pas besoin de diminuer les dépenses; nous pouvons continuer, comme avant, à dépenser à droite et à gauche; nous pouvons continuer les crédits ordinaires, etc., etc." Mais ces gens oublient ou ignorent le fait qu'après avoir retranché du montant additionnel que nous allons recevoir d'Ottawa le surcroît d'intérêt que nous aurons à payer l'an prochain sur une partie du dernier emprunt, il ne restera pas assez pour couvrir la moitié des déficits que nous avons eus depuis un bon nombre d'années, c'est-à-dire que pour faire joindre les deux bouts il nous faudra, après avoir payé le surcroît d'intérêts que je viens de mentionner, retrancher sur les dépenses ordinaires au moins la moitié du montant de nos déficits ordinaires. Tout de même il n'est que juste de dire que l'aide additionnelle que nous accorde le gouvernement fédéral, bien que ce ne soit qu'une affaire de justice et d'équité à notre égard, est et sera d'un grand avantage pour nous en ce qu'elle nous

permettra, si nous faisons les efforts voulus pour maintenir nos dépenses à un chiffre raisonnable, d'administrer les affaires du pays sans imposer de nouvelles charges au peuple, de façon à nuire à l'avancement du pays ou à la prospérité individuelle des citoyens. (Applaudissements)

J'espère avoir clairement démontré aux honorables députés la nécessité qu'il y a d'économiser et de retrancher dans toutes les branches du service public. Je sais que ce n'est pas un sujet agréable à traiter ; mais il faut bien le traiter, dans les circonstances où nous nous trouvons, et de la sage ligne de conduite que nous adopterons à cet égard dépend la prospérité de la province, et je sais que l'immense majorité du peuple attend avec anxiété l'action du gouvernement et de la Chambre relativement à la ligne de conduite qui peut être adoptée. (Ecoutez ! écoutez !)

#### LA POSITION DE LA PROVINCE

Maintenant, M. l'Orateur, je vais donner un résumé de la position de la province, et au risque de détenir votre attention, à vous M. l'Orateur, ainsi que celle des honorables députés, j'espère que vous m'accorderez encore quelques moments d'indulgence.

J'ai démontré que notre dette, déduction faite du prix de vente de notre chemin de fer et en calculant l'intérêt sur ce prix de vente comme réduisant les intérêts que nous avons à payer, et enfin déduction faite d'une certaine partie du capital de notre dette en sus de ce que nous pourrions recevoir provenant du prix du chemin de fer, s'élève à onze ou douze millions, somme à laquelle il nous faut pourvoir à tout événement, à même nos recettes ordinaires, pour le service des intérêts et du fonds d'amortissement pour l'extinction graduelle de cette dette, j'ai démontré, dis-je, que le montant demandé à la Chambre pour les dépenses



du prochain exercice s'élève à \$3,010,546.14. Il faut remarquer, cependant, que le chiffre auquel j'ai estimé les recettes de l'exercice courant pourrait ne pas correspondre au chiffre des recettes qui seront réellement encaissées—pourrait être au-dessus ou au-dessous de ce chiffre—et que le chiffre auquel j'ai estimé les dépenses pour le même exercice est sujet à des fluctuations et qu'il faut attendre les résultats pour savoir où en sont nos affaires pour cet exercice. Dans tous les cas, il est évident que depuis plusieurs années nous avons dépensé plus que notre revenu nous justifiait de le faire, ce qui, avec notre forte dette contractée pour les chemins de fer, a mis la province dans la position financière où elle se trouve. Il est pareillement évident que nous devons mettre un terme à cet état de choses si nous voulons maintenir le crédit de la province dans le pays et à l'étranger.

Nous proposons de faire certaines réductions sur les dépenses incurrées jusqu'à présent pour rétablir nos finances dans un bon état, éviter d'imposer de nouvelles charges au peuple, puis en même temps réduire le chiffre de la dépense à celui du revenu, et il reste à la Chambre et au pays d'approuver ou de désapprouver les économies que nous proposons. Si elles sont désapprouvées, l'avenir de la province m'inspire des craintes. Nous ne pouvons pas continuer le système que nous avons suivi jusqu'à présent sans nuire au crédit de la province et imposer au peuple des charges qui l'obéreront au point de retarder sérieusement l'établissement du pays, d'induire et de forcer nos citoyens à rechercher quelqu'autre pays où les taxes sont moins fortes, à paralyser toutes les branches d'industrie au point d'amener la ruine d'un grand nombre de gens et à faire de notre population un objet de risée et de mépris chez les populations des provinces voisines.

On dira de nos hommes publics et de nous que nous

sommes incapables de nous gouverner nous-mêmes, que nous avons volontairement et de propos délibéré contracté des obligations et emprunté de l'argent que nous n'avons ni l'honnêteté ni la volonté de rembourser.

Nous pouvons faire face à une dépense égale à celle des années passées et faire aussi face à toutes nos obligations si la Chambre et le pays veulent consentir à imposer de nouvelles taxes au peuple. Si le pays veut d'un certain pourcentage sous forme de taxe soit sur l'étendue de la propriété foncière ou sur sa valeur estimée telle que portée aux rôles d'évaluation, soit sur le revenu, soit sous toute autre mode de prélever directement des taxes sur le peuple à un montant suffisant pour payer nos dépenses, cela peut se faire ; mais n'importe qui peut facilement prévoir et prédire le résultat d'une pareille manière de procéder. D'abord, je crois que cela n'est pas nécessaire et que le peuple n'y consentira pas, et je suis sûr que chaque fois qu'on prendra l'avis du pays pour savoir si en adoptant le plan que propose maintenant le gouvernement de diminuer les dépenses pour un certain temps, cette réduction doit frapper des objets qui méritent de l'aide jusqu'à un certain point et qui recevraient cette aide si nous avions les moyens de le donner, ou bien taxer le peuple pour trouver l'argent nécessaire, il s'élèvera de toutes les parties de la province un cri unanime en faveur de l'adoption et de la mise en pratique du système proposé et pour demander de pousser la mise en pratique de ce système plus loin que nous le faisons actuellement, si c'est nécessaire, plutôt que de recourir à la taxe directe. (Applaudissements)

Si, d'un autre côté, la Chambre accepte les vues du gouvernement et entreprend de mettre en pratique le système de retranchements que je propose, je ne vois pas que l'avenir de la province puisse nous inspirer aucune crainte.

Nous avons réclamé justice du gouvernement fédéral et nos réclamations ont été en partie admises et réglées, puis nous avons toute raison de croire que les autres seront prises en considération de la même façon, pas comme une affaire de faveur, mais comme une affaire de droit.

Dans les différentes parties de la province les terres de la Couronne offrent à la colonisation un champ immense, et si l'établissement de ces terres n'ajoute pas beaucoup à notre revenu directement, cependant il augmente la richesse et la population du pays, et par son industrie cette population fournit un marché où peuvent s'écouler les produits de nos manufactures. (Écoutez ! écoutez !)

L'instruction se répand lentement, mais sûrement chez notre population, notre pays devient mieux connu des Européens et beaucoup des nôtres qui ont émigré aux Etats-Unis aimeraient à revenir aux pays de leurs ancêtres et si nous, législateurs, nous faisons devoir en faisant des lois sages et judicieuses, en surveillant fidèlement nos finances, en économisant et retranchant dans toutes les branches du service public, si nous montrons que nous mettons réellement l'intérêt du pays avant tout dans notre programme et nos agissements, que nous mettons la prospérité du pays au-dessus même des démarcations et des clameurs des partis, que nous sommes prêts, si c'est nécessaire, à faire individuellement des sacrifices personnels pour arriver au résultat que nous désirons, c'est-à-dire de voir chaque année nos recettes excéder nos dépenses, alors les embarras et le nuage qui flotte temporairement au-dessus de nos têtes disparaîtront bientôt, le soleil de la prospérité se lèvera au-dessus de nous et nous montrerons aux provinces voisines que les descendants des deux grandes nations de l'Europe, les Anglais et les Français, nonobstant leur différence de race et de religion, travaillent harmoni-

eusement et en frères au bien commun de notre commun<sup>e</sup> patrie. (Chaleureux applaudissements)

Que notre province ait fait sa part dans le développement des ressources du Canada, personne ne peut le nier ; que nous ayons excédé les bornes de notre revenu pour ouvrir des chemins de fer dans la province, à même les fonds publics, ce qui a considérablement augmenté la richesse et la prospérité du pays, c'est évident pour tous.

M. l'Orateur, je laisse aux honorables députés le soin d'étudier la question avec soin ; c'est sur eux que pèse la responsabilité. (Écoutez ! écoutez !) Je me contenterai tout simplement de presser mes honorables collègues de faire tous leurs efforts pour réduire les dépenses au chiffre des revenus ordinaires. Si nous ne sommes pas allés assez loin dans la voie de l'économie et des retranchements, je serai heureux d'aller plus loin dans cette direction. Le sort de la province est dans la balance. Si la Chambre se montre déterminée à pratiquer l'économie de toutes les manières possible, en diminuant nos dépenses présentes et administrant nos revenus avec soin, nous serons bientôt en état de donner plus d'attention et d'argent à l'avancement de nos industries et d'augmenter par là notre prospérité de manière à ce qu'aucune partie de la Confédération ne soit dans une position meilleure que la nôtre. En suivant cette ligne de conduite, nous aurons la satisfaction de pouvoir nous rendre le témoignage d'avoir fait notre part pour développer les ressources du pays et de laisser nos descendants en possession d'un heureux héritage. (Applaudissements)

Sous le drapeau de notre pays, nous trouverons une liberté réelle, qui n'est surpassée dans aucune partie du monde civilisé. Avec de bonnes lois bien administrées, avec le progrès de l'instruction chez le peuple, avec l'industrie, la persévérance dans l'accomplissement de nos

devoirs, publics et privés, avec la pleine liberté, nonobstant quelques différences d'opinions, de rendre notre culte à Dieu suivant ce que nous dictent nos consciences, la province de Québec fera sa part pour faire de notre cher Canada l'un des plus brillants joyaux de la couronne de notre bien-aimée Souveraine, la Reine Victoria, qu'il plaise à Dieu de faire régner longtemps sur nous.

L'honorable Trésorier reprend son siège au milieu de chaleureux applaudissements, puis annonce que son intention est de ne faire adopter qu'un item du budget, après quoi le comité lèvera séance et rapportera progrès.



ant  
e à  
ro-  
Ca-  
tre  
à

na-  
on  
le

